



États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Fredericton

Table des matières

Gouvernance et gestion stratégique	1
Rapport de gestion.....	3
Introduction	3
Faits saillants	3
Description des infrastructures et déficit	13
Évaluation des tendances financières.....	19
Variation de l'excédent net.....	19
Coûts du service de la dette.....	19
Évolution positive du ratio actif-passif	20
Capacité financière du contribuable	20
Fardeau fiscal municipal	20
Augmentation de l'excédent par rapport à l'évaluation foncière	21
Risques et incertitudes.....	22
Stratégies et techniques de gestion des risques.....	24
Indicateurs de santé financière.....	26
États financiers.....	29

Gouvernance et gestion stratégique

Le conseil de la Ville de Fredericton est composé d'un maire et de douze conseillers. Ceux-ci sont élus par quartier pour gouverner la Ville de Fredericton. Il incombe au conseil d'établir la politique administrée à l'intention des résidents par l'équipe de direction et les membres du personnel.

Un nouveau conseil municipal a été formé en mai 2021, la pandémie de COVID-19 ayant entraîné le report des élections qui devaient se tenir en 2020. Un nouveau maire et cinq nouveaux conseillers ont été élus dans le cadre de ces élections. Pour la première fois dans l'histoire de Fredericton, une femme a accédé à la mairie, et le conseil municipal compte un nombre sans précédent de femmes grâce à l'élection de quatre conseillères.

Au début de 2016, la ville avait amorcé un processus d'élaboration d'un nouveau plan municipal afin d'orienter l'avenir de la Ville de Fredericton. L'aboutissement de ce processus a été l'adoption de ce plan le 27 janvier 2020. Il repose sur de nombreuses consultations publiques et constitue à partir de maintenant le point de départ des décisions qui engagent l'avenir de la Ville. Il tient compte de tous les éléments qui font de la Ville ce qu'elle est et comprend des recommandations sur l'approche à adopter pour maintenir la qualité de vie des citoyens de Fredericton et l'améliorer.

Le 1^{er} janvier 2023, le gouvernement provincial a apporté des changements majeurs au modèle de gouvernance. Cette réforme de la gouvernance locale a permis à la Ville de croître tant en superficie qu'en population, ce qui a eu une incidence sur la prestation des services et la relation avec la Commission de services régionaux.

Un plan financier à long terme d'une durée de 20 ans a été adopté par le conseil municipal le 13 septembre 2010. Ce plan financier constitue la feuille de route de la Ville en ce qui concerne la capacité financière à long terme, la flexibilité, la durabilité et la résilience. Dans la foulée de l'adoption du nouveau plan municipal, le plan financier à long terme sera mis à jour pour tenir compte de ce nouveau document d'orientation. Il tiendra compte également de nouveaux facteurs, dont la croissance attribuable à la réforme de la gouvernance locale et l'attention accrue accordée aux mesures d'adaptation et d'atténuation concernant les enjeux environnementaux.

Le plan financier à long terme du Fonds de fonctionnement général comprend une limite recommandée de 8 % du revenu total affecté au service de la dette. Le plafond du service de la dette, fixé à 8 %, conjugué à l'attribution d'un budget d'investissement progressif de 12 % à 17 %, représente de 20 % à 25 % du budget total du Fonds de fonctionnement général affecté aux immobilisations corporelles et aux infrastructures, soit le montant requis pour maintenir les niveaux de service et assurer une croissance stable. Le plan financier à long terme a été renouvelé en 2023 et les décisions stratégiques ont été reconfirmées en vue des budgets futurs, en mettant davantage l'accent sur les investissements dans la croissance.

Les priorités relatives aux investissements en immobilisations sont établies selon le besoin de renouvellement ou le prolongement ou l'ajout d'immobilisations au sein des huit domaines de résultats du programme de la Ville. La Ville tient une liste exacte et connaît le coût de remplacement de ses immobilisations. Le budget d'investissement progressif est utilisé pour a) remplacer les immobilisations existantes; b) accroître et améliorer les immobilisations afin d'inclure de nouveaux services et d'assurer la croissance; et c) réparer et maintenir les immobilisations existantes. En 2024, la Ville mettra en place un programme visant à évaluer les prochaines étapes de la gestion des actifs.

La Ville de Fredericton élabore un budget annuel qui décrit le recouvrement planifié des revenus et les dépenses pour l'année civile. Les revenus proviennent principalement de l'impôt foncier, même si des fonds sont reçus dans le cadre de transferts d'autres paliers du gouvernement, et des revenus non fiscaux, y compris les droits de permis, les taxes sur le stationnement, les titres de transport en commun et d'autres services. Les dépenses ont trait à chacun des services fournis par la municipalité pour soutenir les objectifs des huit domaines de résultats du programme.

Rapport de gestion

Introduction

L'administration de la Ville de Fredericton est responsable de préparer le rapport de gestion. Ce rapport vient compléter les états financiers audités et a comme objectif d'expliquer, de souligner et d'analyser l'information contenue dans les états financiers.

Ce rapport fournit les faits saillants des principales informations et analyses financières, y compris une évaluation des tendances et des indicateurs de santé financière.

Faits saillants

Revenus

Les revenus en 2023 se sont établis à 203,9 millions de dollars, en hausse de 21,6 % comparativement à 167,7 millions de dollars en 2022. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des revenus fonciers en raison de la très grande robustesse du marché de l'habitation, de l'annexion de plusieurs nouveaux secteurs et d'une hausse du multiplicateur applicable aux immeubles non résidentiels. La hausse s'explique également par une augmentation considérable des apports de tiers découlant du financement provenant d'autres gouvernements.

Revenus	2023
Impôt foncier	135 680 565 \$
Ventes, amendes et autres droits	33 615 229
Services fournis à d'autres gouvernements	5 096 986
Financement communautaire et subvention fédérale tenant lieu d'impôts	1 612 967
Apports de tiers :	
Financement des gouvernements fédéral et provincial lié aux infrastructures	
Infrastructures financées par des promoteurs privés	18 494 888
	4 686 647
Rendement sur les placements et autres revenus divers	4 660 867
Total des revenus	203 847 849 \$

Les revenus tirés des ventes, des amendes et des autres droits ont augmenté de 3,2 millions de dollars, ou 10,5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les facteurs ayant contribué à cette augmentation sont liés aux domaines suivants : permis de construction, transport en commun, installations récréatives, et service des eaux et des égouts.

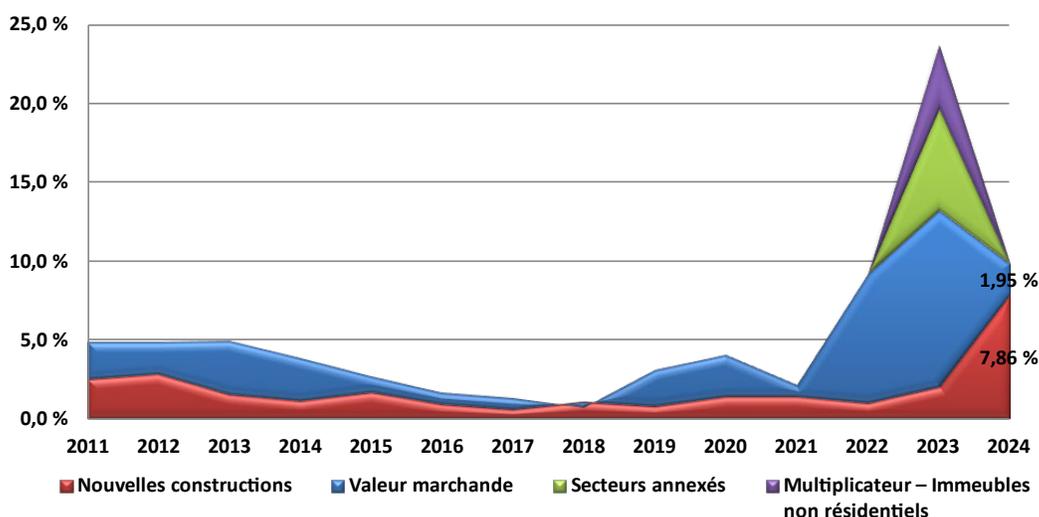
La hausse des coûts et l'accroissement des besoins de services publics demeurent les principaux facteurs menant à la négociation de nouveaux contrats de service. La Ville continue de négocier avec les collectivités avoisinantes des contrats visant notamment les services de sécurité incendie et de police à la Première Nation de St. Mary, les services de sécurité incendie aux DSL et les services de répartition 911 pour la région. L'objectif de ces contrats est d'obtenir le recouvrement complet des coûts pour les services fournis à d'autres entités gouvernementales. Il est important de souligner que la réforme de la gouvernance locale aura une incidence sur certains contrats dans l'avenir.

Imprévisibilité de la croissance des revenus issus de l'impôt foncier

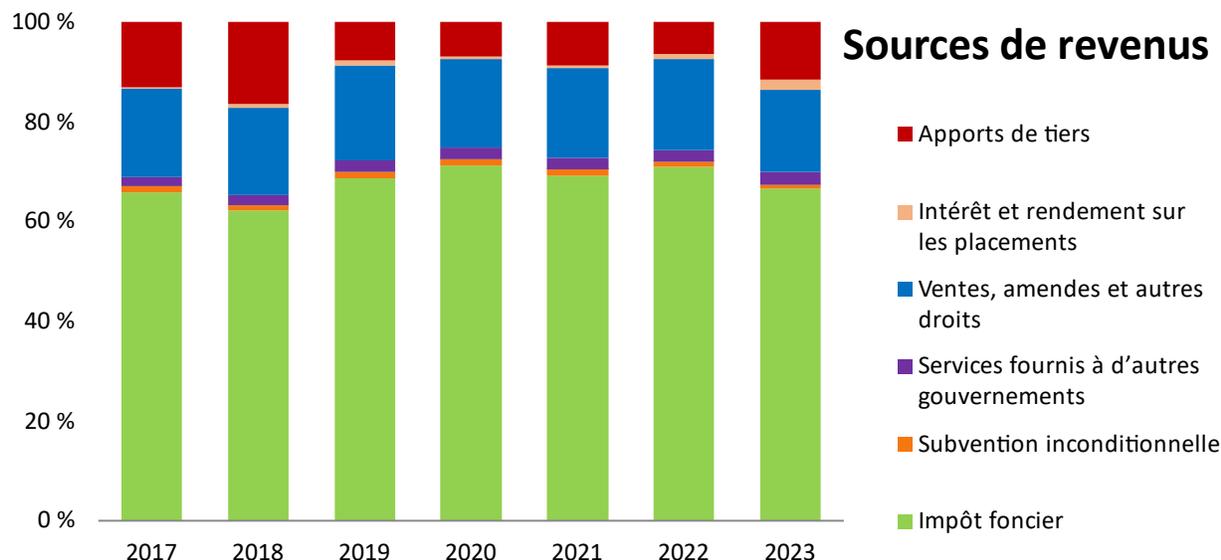
La croissance des revenus issus de l'impôt foncier de la Ville poursuivait sa tendance à la baisse, mais a rebondi après le gel de l'impôt foncier en 2018. La croissance de l'assiette de l'impôt foncier découle des nouvelles constructions et de l'augmentation de l'évaluation de la valeur marchande d'immeubles existants.

En 2023, l'assiette de l'impôt foncier au titre des nouvelles constructions a augmenté de 2,00 %, tandis que les évaluations de la valeur marchande ont bondi de 11,16 % en raison de la vigueur du marché de l'habitation qui a été observée pour une autre année. En outre, l'assiette de l'impôt foncier a augmenté encore de 6,47 % en raison de l'annexion de secteurs avoisinants découlant de la réforme de la gouvernance locale, en plus d'avoir augmenté de 4,02 % en raison de la hausse du multiplicateur applicable aux immeubles non résidentiels, lequel est passé de 1,5 % à 1,7 %. À plus long terme, l'assiette de l'impôt foncier pour 2024 augmentera de 9,81 %, ce qui s'explique par la hausse de 7,86 % des évaluations de la valeur marchande des immeubles existants et la hausse de 1,95 % attribuable aux nouvelles constructions. Il est extrêmement difficile d'estimer quels seront les chiffres de l'évaluation de l'assiette fiscale en 2025. Cependant, certains signes indiquent un ralentissement des transactions résidentielles, de sorte que les évaluations foncières pourraient être moins élevées qu'au cours des trois dernières années.

Croissance de l'assiette de l'impôt foncier



La Ville continue de compter sur l'impôt foncier comme principale source de revenus. En 2023, l'impôt foncier comptait pour environ 66,6 % du total des revenus.

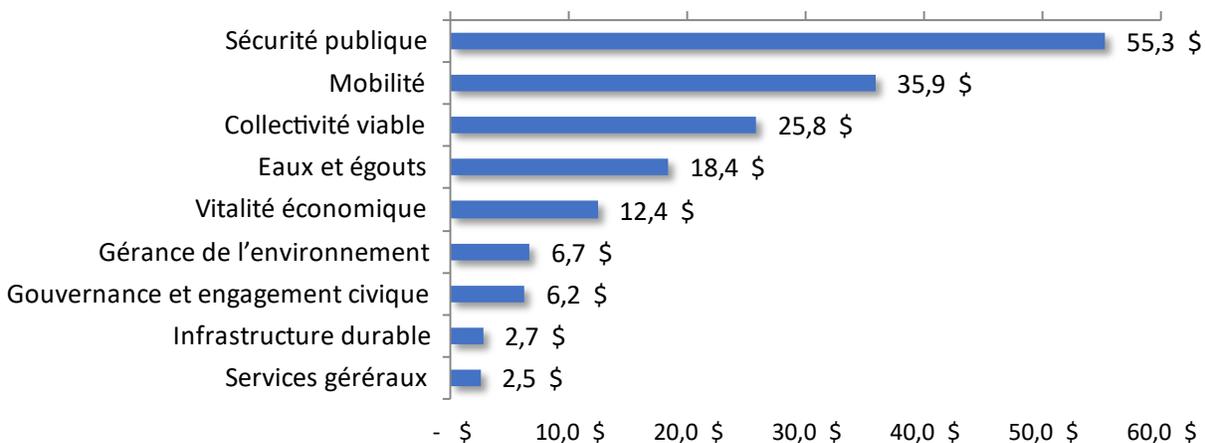


Le recours à l'impôt foncier est en partie imputable à une baisse de la subvention de financement et de péréquation communautaires provenant de la province du Nouveau-Brunswick. La subvention a diminué au cours d'une période de quatre exercices, passant de 5,78 millions de dollars en 2011 à 1,71 million de dollars en 2015. En 2023, la subvention de financement et de péréquation communautaires a représenté 0,8 % du total des revenus, contre 4,3 % en 2011. En raison de la réforme de la gouvernance locale, la province a annoncé des modifications à la subvention de financement et de péréquation communautaires qui auront pour effet d'abaisser à 0 \$ le montant alloué à la Ville de Fredericton à compter de 2026. La Ville tâche de tirer parti du financement provenant d'autres paliers du gouvernement pour faire avancer des projets en immobilisations. Il n'est toutefois pas garanti que ce financement soit mis à la disposition de la Ville dans les années à venir.

Charges en fonction des domaines de résultats du programme

Les charges sont présentées en fonction des domaines de résultats du programme. Les résultats du domaine collectivité sont réalisés par chaque domaine du programme et découlent de la prestation de services et de l'offre d'infrastructures municipales.

Dépenses en fonction des domaines de résultats du programme (en millions de dollars)



* Les services généraux et les autres coûts indirects sont réaffectés aux services externes.

Les charges sont liées aux salaires et aux avantages sociaux, aux produits et aux services, et aux coûts des infrastructures

Les charges annuelles présentées dans les états financiers comprennent les salaires et les avantages sociaux, les produits et les services, et l'amortissement des infrastructures. La dotation aux amortissements annuelle est calculée selon le coût historique des infrastructures et des actifs, divisée par leur durée de vie utile prévue.

En 2023, le total des charges a été de 165,8 millions de dollars, contre 141,1 millions de dollars en 2022, soit une hausse de 17,5 %.

Charges par type (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Salaires	85,5 \$	74,2 \$	73,8 \$
Produits et services	52,3	41,6	38,9
Amortissement	24,5	23,9	23,5
Intérêts	0,8	1,1	1,1
Divers	2,7	0,3	3,0
	165,8 \$	141,1 \$	140,3 \$

Conventions collectives

Le plan tactique des ressources humaines de la Ville adopté en 2019 sert de base aux négociations que mène la Ville. Il repose sur le principe d'une rémunération juste et prévisible pour les employés de la Ville fondée sur le coût de la vie selon l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick («IPC du N.-B.»). Depuis 2019, cinq unités de négociation qui représentent les employés de la Ville de Fredericton ont accepté le principe que les salaires prévus aux conventions collectives soient liés à l'IPC du N.-B. Il s'agit des sections locales 508 (travailleurs extérieurs), 1709 (travailleurs intérieurs), 1783 (transport en commun) et 3864 (techniciens et professionnels) du SCFP, ainsi que de la section locale 911 (service de police) de l'UBC. La section locale 1053 (service d'incendie) de l'AIP a choisi de recourir au processus d'arbitrage relativement à sa convention, au terme duquel l'arbitre a tranché que les salaires seraient liés à l'IPC du N.-B., comme pour toutes les autres conventions collectives de la Ville. Le salaire des employés non syndiqués et du conseil est également lié à l'IPC du N.-B. Au cours des deux prochaines années, un nouveau contrat entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024 devra être conclu pour la section locale 508 du SCFP, et de nouveaux contrats entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025 devront être conclus pour la section locale 3864 du SCFP, la section locale 1053 de l'AIP et la section locale 911 de l'UBC.

Les coûts risquent d'augmenter plus rapidement que les revenus

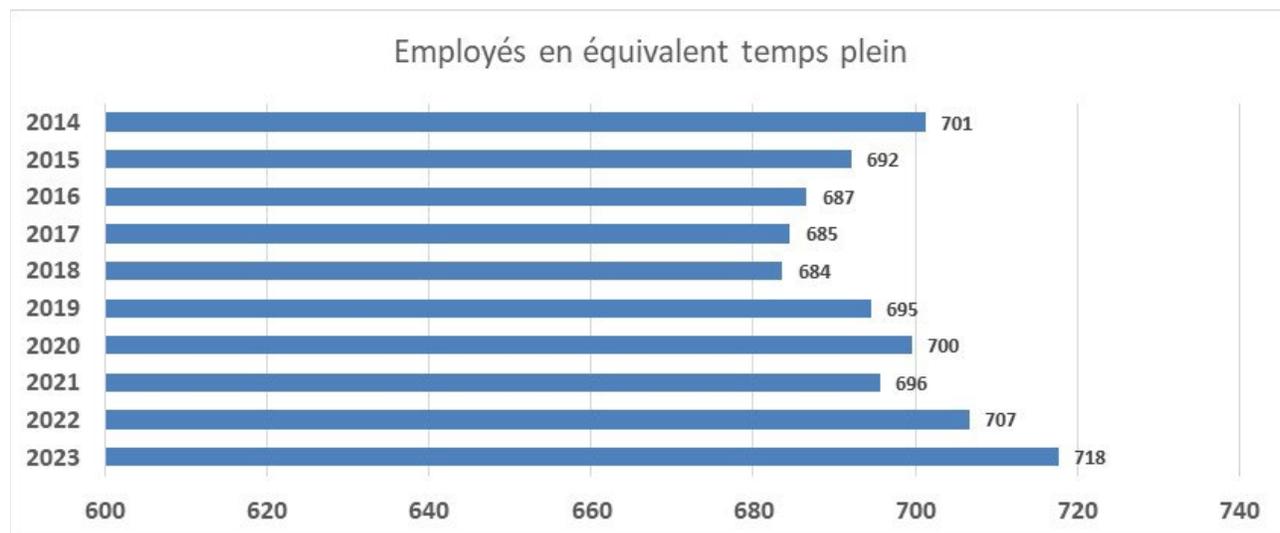
Les coûts liés à l'inflation pour la Ville ont augmenté plus rapidement que les revenus tirés de l'impôt foncier et sont plus élevés que l'inflation, mesurée selon l'indice des prix à la consommation.

Pour 2023, cette tendance s'est maintenue. Les coûts élevés associés aux contrats non liés au personnel négociés à des montants supérieurs à l'IPC et les coûts élevés de construction rendent difficile la capacité d'offrir la même qualité de services. La Ville s'engage à cibler les possibilités qui lui permettront de contrebalancer la hausse des coûts. Depuis 2012, la Ville s'est efforcée de générer des économies cumulées de plus de 10,3 millions de dollars, ou 0,11 \$, au titre du taux d'impôt foncier. Cependant, la Ville pourrait devoir modifier les services si les coûts liés à l'inflation continuent d'augmenter plus rapidement que les revenus annuels.

En outre, la Ville a également réduit le taux d'impôt foncier pour la majorité des résidents, diminuant le taux d'impôt foncier intérieur de 0,1025 \$ par 100 \$ d'évaluation de 2022 à 2024 pour tenir compte du fait que les résidents subissent aussi les contrecoups de l'inflation.

Alignement de l'effectif sur la croissance de la collectivité et recherche d'un juste équilibre

Par le passé, le nombre d'employés en équivalent temps plein («ETP») a augmenté plus rapidement que les revenus. Cette situation a entraîné un déséquilibre entre les coûts des salaires et les revenus et, par conséquent, la nécessité de réduire la taille de l'effectif d'ETP. Vu la croissance importante de la collectivité et l'évolution des besoins, la Ville agit maintenant de façon stratégique en venant accroître l'effectif d'ETP dans les services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de notre collectivité en pleine croissance.



La Ville a comme mandat d'exploiter ses activités dans un cadre d'équilibre budgétaire

La Ville a comme mandat d'établir un budget en ayant recours à un budget de trésorerie assujéti aux lois provinciales pour chacun de ses fonds de fonctionnement, et elle se doit de maintenir un budget équilibré selon la comptabilité de trésorerie sans excédent ou déficit cumulatif au sein de ces fonds.

En 2023, le Fonds de fonctionnement général de la Ville a clos l'exercice avec un excédent des activités courantes de 2 385 471 \$, soit 1,4 % du total des revenus. Le Fonds du service des eaux et des égouts a clos l'exercice avec un budget de trésorerie excédentaire de 768 755 \$, soit 2,6 % du total des revenus.

Chaque exercice, la Ville doit consolider les activités des sociétés détenues par la Ville avec les activités régulières afin de présenter un excédent ou un déficit du Fonds de fonctionnement général à la province du Nouveau-Brunswick. Ces sociétés, y compris le Palais des congrès de Fredericton, e-Novations ComNet Inc. et Newmarket Properties Inc., ont donné lieu à une majoration de 716 928 \$ de l'excédent/du déficit consolidé annuel du Fonds de fonctionnement général. Les excédents d'exploitation générés par les filiales sont conservés par chaque société à des fins de réinvestissement dans les infrastructures nécessaires pour soutenir leurs activités.

L'excédent consolidé annuel comprend aussi des pertes de change latentes de 27 634 \$ et des gains latents sur les placements de 71 933 \$. Compte tenu des filiales et de l'incidence des gains de change latents et des pertes latentes sur les placements, l'excédent consolidé du Fonds de fonctionnement général de la Ville s'est établi à 3 146 698 \$, soit 1,8 % du total des revenus.

Des investissements dans les infrastructures sont nécessaires pour soutenir la prestation des services

Pour 2023, la Ville a présenté des immobilisations corporelles au coût historique de 1,038 milliard de dollars et un montant de 381 millions de dollars au titre du cumul des amortissements, pour une valeur comptable nette de 657 millions de dollars. Au cours de l'exercice, la Ville a comptabilisé une dotation aux amortissements de 24,5 millions de dollars. Afin de soutenir les niveaux actuels de prestation de services, la Ville doit remplacer des immobilisations au taux même de leur amortissement.

La dotation aux amortissements comptabilisée au titre des coûts de consommation des immobilisations (au coût historique) est nettement inférieure aux dépenses en immobilisations à engager pour remplacer les immobilisations (à leur prix courant).

L'infrastructure de la Ville est constituée d'immobilisations durables. La dotation aux amortissements annuelle est fondée sur le coût historique des immobilisations au moment de leur construction, qui est alors amorti sur la durée de vie utile de l'infrastructure. La vie utile des grandes infrastructures d'une municipalité s'étend de 15 à 80 ans, et les coûts de construction historiques sont bien plus bas que les coûts actuels de remplacement, de telle sorte que les charges totales comptabilisées au titre de l'amortissement des immobilisations tendent à être beaucoup plus basses que le coût actuel des investissements requis pour remplacer ces mêmes immobilisations.

En ayant recours aux normes comptables en vigueur dans le secteur public, la différence entre la dotation aux amortissements et le coût actuel du renouvellement des infrastructures donne lieu à un excédent annuel

Les états financiers audités de la Ville sont préparés conformément aux normes du Conseil en comptabilité dans le secteur public («CCSP»). Le CCSP exige que les gouvernements capitalisent les actifs à long terme et enregistrent une dotation aux amortissements aux coûts historiques tout au long de leur vie utile.

Les investissements en infrastructures sont comptabilisés comme une augmentation des immobilisations corporelles, comme il est indiqué dans les états de la situation financière consolidés, plutôt que comme une charge de trésorerie au cours de l'exercice. Les immobilisations sont alors amorties sur leur durée de vie utile, et le coût d'amortissement est comptabilisé comme une dotation aux amortissements chaque exercice pendant la durée de vie utile de l'immobilisation.

En 2023, la dotation aux amortissements s'est élevée à 24,5 millions de dollars, tandis que l'investissement total pour les remplacements et les nouvelles infrastructures a été de 58,1 millions de dollars. La capitalisation des investissements à titre d'immobilisations et la comptabilisation de la dotation aux amortissements conformément aux normes du CCSP ont entraîné une charge annuelle inférieure de 33,6 millions de dollars au budget de fonctionnement en trésorerie de la Ville, car la dotation aux amortissements historique est beaucoup moins élevée que les coûts de remplacement actuels. Cette situation crée un excédent annuel au moment de présenter l'information financière aux fins de comptabilité dans le secteur public.

L'excédent consolidé est lié aux investissements dans les infrastructures et est soutenu par les apports de tiers

La Ville a clos l'exercice avec un excédent consolidé de tous les fonds de 38,0 millions de dollars et un excédent accumulé de 701 millions de dollars, par rapport à un excédent annuel de 26,5 millions de dollars et un excédent accumulé en fin d'exercice de 663 millions de dollars en 2022.

Les activités de la Ville sont gérées dans le cadre d'un budget équilibré en fonction des dépenses au comptant. Les excédents ou déficits de trésorerie liés au budget doivent, selon la loi, être inclus dans le budget de fonctionnement du deuxième exercice suivant. De ce fait, l'excédent annuel consolidé de 38,0 millions de dollars est constitué principalement des éléments suivants :

- Investissements au comptant dans des immobilisations dont le coût est supérieur au montant de l'amortissement comptabilisé au cours de l'exercice
- Apports de tiers en immobilisations et financement des infrastructures
- Remboursement de la dette

Tout au long de l'exercice, la Ville reçoit des apports au titre des infrastructures municipales de la part de promoteurs qui ont construit des rues, des trottoirs et des infrastructures d'aqueducs et d'égouts, et qui confient ensuite ces immobilisations à la Ville. Cela entraîne une augmentation des immobilisations corporelles ainsi qu'une hausse de l'assiette de l'impôt foncier. Au cours de l'exercice, les promoteurs ont fait un apport de 3,4 millions de dollars en immobilisations linéaires.

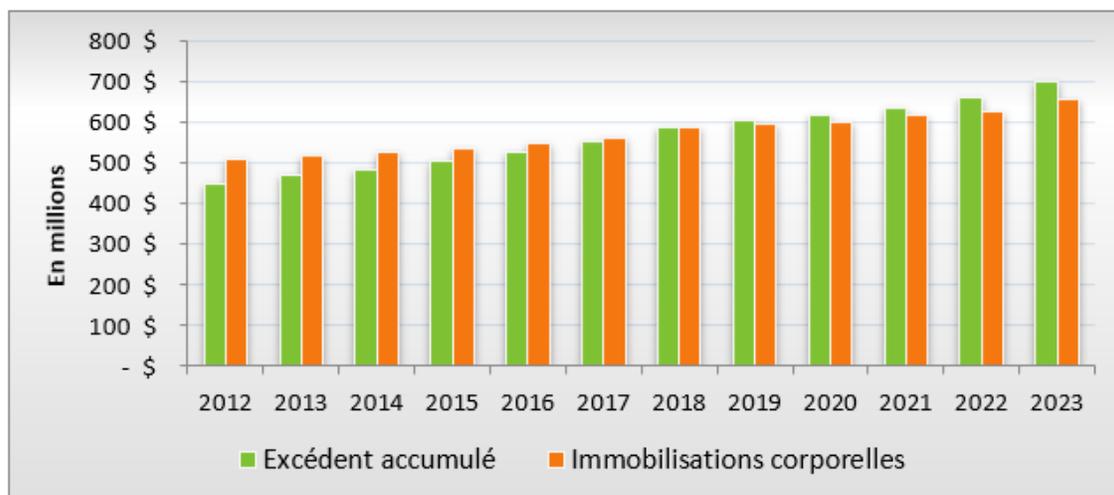
Les apports de tiers comprennent également des transferts gouvernementaux et des fonds pour d'importants projets en immobilisations. En 2023, les investissements des gouvernements fédéral et provincial dans les infrastructures ont été de 18,5 millions de dollars, compte tenu des apports relatifs à l'amélioration du réseau de transport en commun, au logement abordable, ainsi qu'à d'autres projets liés au réseau routier et au service des eaux et des égouts.

Excédent accumulé lié aux investissements dans les infrastructures

L'excédent accumulé présenté dans l'état de la situation financière consolidé montre le montant net des actifs disponibles pour fournir des services aux résidents de la Ville. Il ne s'agit pas d'un excédent de trésorerie disponible aux fins de dépenses supplémentaires. En effet, le montant représente l'investissement cumulé dans les infrastructures au fil du temps.

Le graphique ci-après compare l'excédent accumulé avec la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. L'excédent accumulé est constitué presque exclusivement d'investissements dans les infrastructures et immobilisations corporelles, car, selon la loi, la Ville ne peut accumuler aucun excédent de trésorerie lié à ses activités dans ce poste.

L'écart net entre l'excédent accumulé et la valeur des immobilisations corporelles présenté dans le graphique ci-dessous représente l'encours de la dette à long terme.



Les lecteurs des états financiers doivent faire preuve de prudence quant à leur interprétation de l'augmentation des immobilisations corporelles et de l'excédent accumulé.

La hausse de l'excédent accumulé ou des immobilisations corporelles n'indique pas nécessairement que l'état général des infrastructures existantes ou leur durée de vie anticipée s'améliorent ou que les exigences de trésorerie à venir pour remplacer les immobilisations sont réduites.

L'excédent accumulé représente la part que la Ville détient dans les immobilisations. Il s'agit de la capacité future de la Ville d'utiliser les infrastructures pour assurer la prestation de services municipaux et obtenir des résultats du programme.

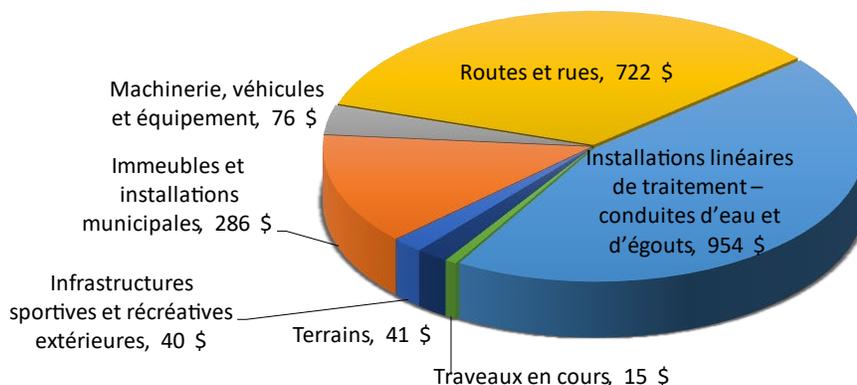
Les investissements dans les infrastructures appuient les résultats du programme

Au cours de 2023, la Ville a effectué d'importants investissements dans le remplacement des infrastructures existantes et l'ajout de nouvelles infrastructures afin d'atteindre les résultats prévus.

Domaine	Projet	Résultat – collectivité
Gérance de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Reconstruction de la promenade Riverside et du chemin Lincoln pour accroître la résilience aux inondations Aménagement de stations de remplissage des bouteilles d'eau réutilisables Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques 	Collectivité et municipalité respectueuses de l'environnement qui s'adaptent aux changements climatiques et contribuent à les atténuer
Collectivité viable	<ul style="list-style-type: none"> Conception du nouveau centre des arts de la scène Travaux en cours à la place des Officiers, dont la piste de patinage et la scène Poursuite des travaux sur les investissements du domaine public au centre-ville Nouveau parc Lian/Valcour 	Aménagement de la collectivité pour qu'elle soit dynamique, bien gérée, branchée et active
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Investissement continu dans le renouvellement du réseau de transport Amélioration du réseau de transport en commun sur le plan de la technologie et de l'accessibilité Lancement de l'étude sur les transports qui aidera à orienter les investissements en transport au cours de la prochaine décennie 	Construction d'une nouvelle infrastructure et ajout de nouveaux équipements pour un déplacement sécuritaire et une facilité d'accès aux environs de la collectivité
Eau et eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Améliorations à l'usine de traitement de la rue Barker Construction en cours d'un nouveau puits de production Projets importants de modernisation pour le service des eaux et des égouts 	Infrastructure pour garantir un approvisionnement en eau potable sécuritaire

Description des infrastructures et déficit

Valeur totale du remplacement des infrastructures de 2 134 millions de dollars



Il existe un certain nombre d’immobilisations corporelles détenues par la Ville qui ont atteint leur fin de vie utile prévue, mais qui n’ont pas encore été remplacées et sont toujours en service. Le coût de remplacement actuel de ces immobilisations est appelé le déficit au titre des infrastructures. Le déficit au titre des infrastructures n’est pas compris dans les chiffres des excédents annuels ou accumulés des états financiers consolidés.

Estimation du déficit au titre des infrastructures (en millions de dollars)

Infrastructures	2023	2022
Infrastructures sportives et récréatives extérieures	6,4 \$	5,2 \$
Immeubles et installations municipales	15,1	46,7
Machinerie, véhicules et équipement	14,8	12,2
Routes et rues	80,7	69,3
Installations linéaires et de traitement – conduites d’eau et canalisations d’égouts	193,0	188,1
	<u>310,0 \$</u>	<u>321,4 \$</u>

Réduction du déficit au titre des infrastructures grâce aux plans financiers à long terme et aux politiques budgétaires

La Ville s’emploie à réduire le déficit au titre des infrastructures grâce à ses politiques budgétaires et à ses plans financiers à long terme. Le plan financier à long terme du Fonds du service des eaux et des égouts et du Fonds de fonctionnement général prévoit un niveau de financement nécessaire pour le renouvellement des infrastructures qui réduira le déficit sur une période de 20 ans. Comme il a été mentionné, ce plan fera régulièrement l’objet d’examen approfondis visant à mettre à jour les politiques et à évaluer l’efficacité au fil du temps. Un examen approfondi a été entrepris en 2023.

Le conseil a aussi adopté ces plans financiers à long terme ainsi que les politiques budgétaires correspondantes afin d'atteindre les objectifs des plans. La politique sur la capacité d'endettement fixe à moins de 8 % du budget total récurrent le niveau de versements à effectuer sur la dette, et la politique sur l'établissement des priorités au titre des immobilisations et l'investissement en immobilisations s'assure qu'au moins 75 % du budget d'investissement est affecté au renouvellement des infrastructures existantes.

La réalisation des objectifs de renouvellement visant le remplacement des infrastructures est essentielle pour réduire le déficit au titre des infrastructures.

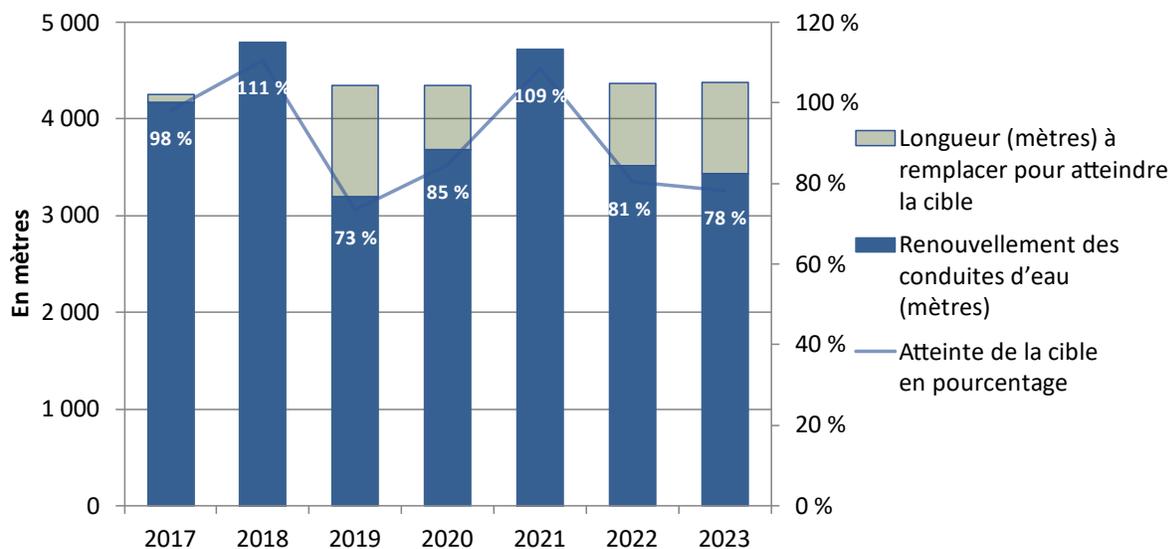
Les immobilisations linéaires au titre des conduites d'eau et des canalisations d'égouts représentent le plus grand déficit au titre des infrastructures

Les services des eaux et des égouts de la Ville de Fredericton exploitent dix puits importants d'approvisionnement en eau, deux usines de traitement des eaux, quatorze stations de pompage-relais et dix-sept réservoirs de stockage d'eau. Les eaux usées sont collectées et traitées à l'installation de la rue Barker ainsi qu'à l'étang de traitement des eaux usées. La distribution et la collecte de l'eau et des eaux usées sont effectuées au moyen de plus de 840 kilomètres de canalisations souterraines.

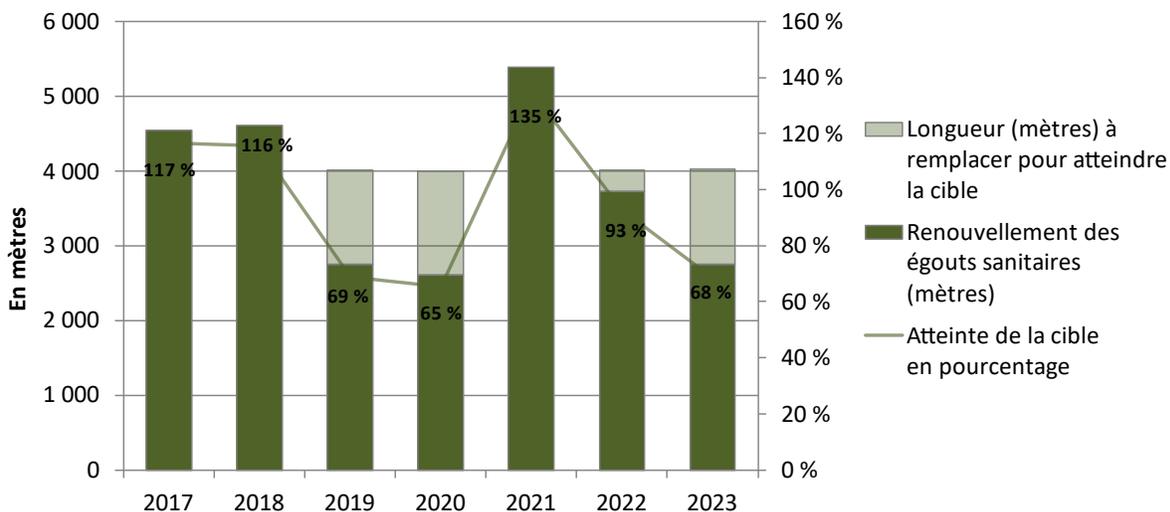
Immobilisations linéaires au titre des conduites d'eau et des canalisations d'égouts	Longueur totale (km)	Infrastructures en service au-delà de leur durée de vie utile		
		Longueur au titre du déficit (km)	En pourcentage du total	Coût de remplacement (en millions)
Conduites d'eau	438,2	116,8	27 %	117,2 \$
Égouts sanitaires	402,5	20,1	5 %	16,5 \$

Les conduites d'eau et les égouts sanitaires ont une durée de vie utile de 40 ans à 80 ans. Nombre d'entre eux sont toujours en service, malgré les estimations de durée de vie utile prévue. Un taux de renouvellement cible de 1 % par année de la longueur totale de l'infrastructure doit être atteint pour assurer le maintien d'un réseau souterrain durable.

Renouvellement des conduites d'eau par rapport à la cible



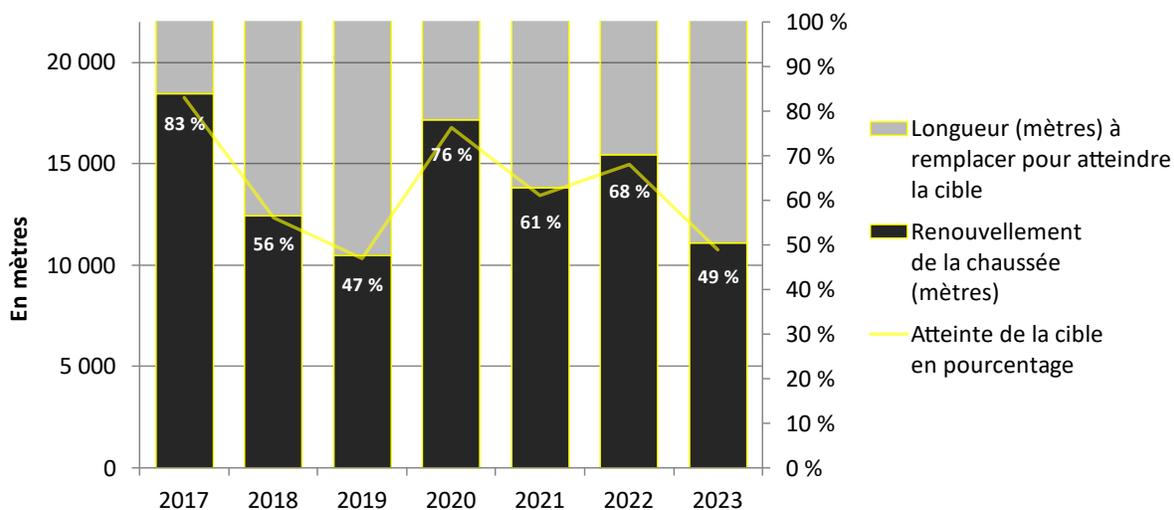
Renouvellement des égouts sanitaires par rapport à la cible



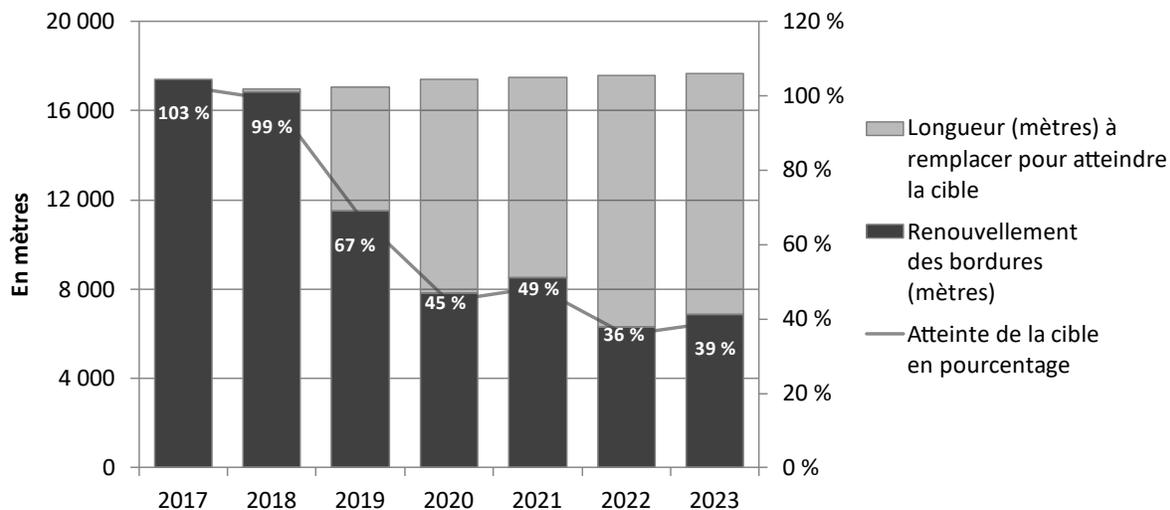
Les immobilisations au titre des routes et des rues nécessitent un réinvestissement important afin de maintenir la qualité du service

Immobilisations linéaires au titre des routes et rues	Longueur totale (km)	Infrastructures en service au-delà de leur durée de vie utile		
		Longueur au titre du déficit (km)	En pourcentage du total	Coût de remplacement (en millions)
Chaussées	376,6	73,6	20 %	17,7 \$
Couche de base de la chaussée	376,0	36,2	10 %	37,6 \$
Bordures	583,1	62,3	11 %	10,0 \$
Trottoirs	253,2	21,8	9 %	7,2 \$

Renouvellement de la chaussée par rapport à la cible

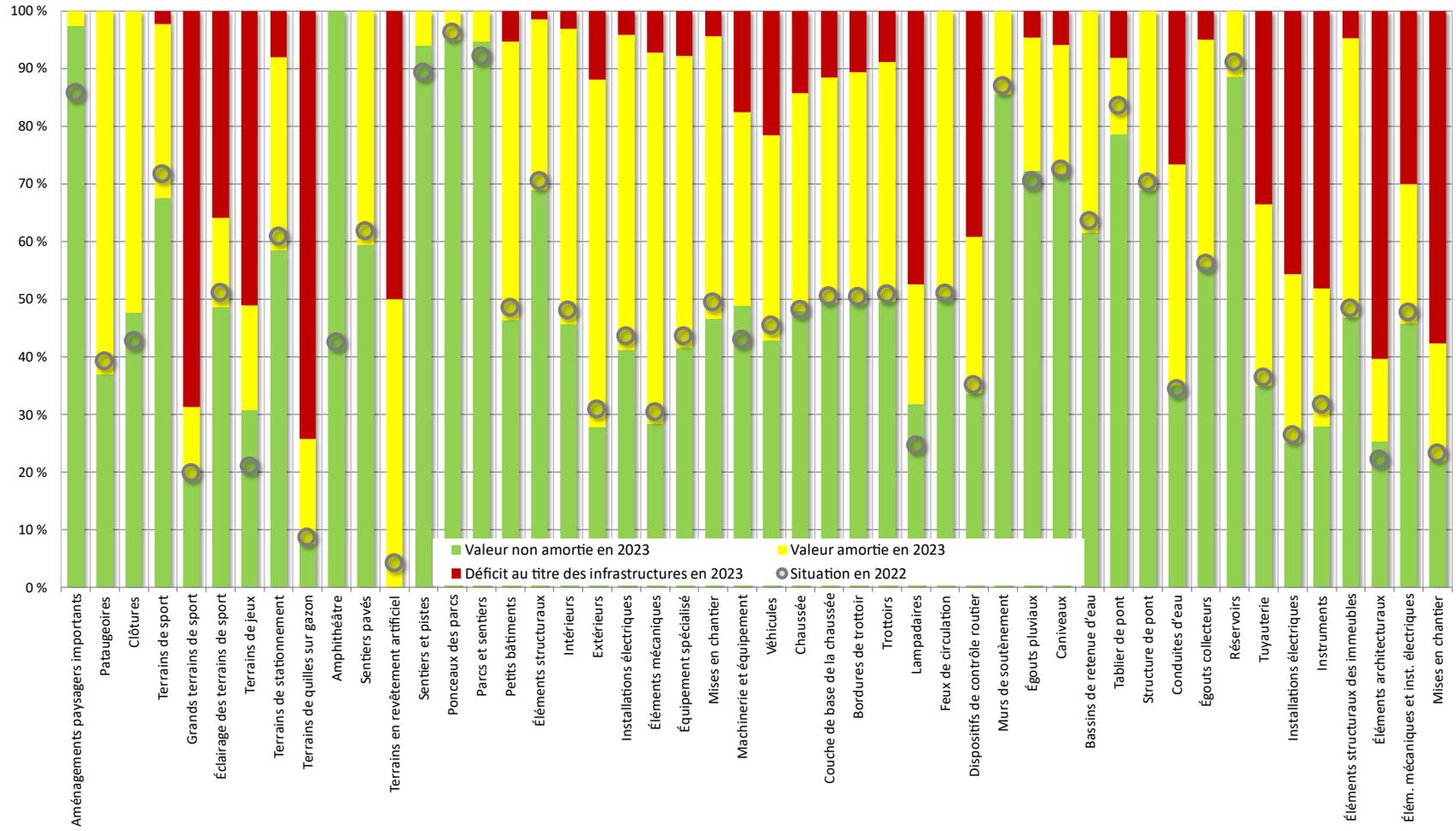


Renouvellement des bordures par rapport à la cible



En plus des immobilisations qui ont déjà dépassé leur durée de vie utile prévue, un certain nombre d'immobilisations ont presque atteint leur durée de vie utile prévue ou ont été partiellement utilisées. Le tableau de la page suivante présente le pourcentage relatif par catégorie des immobilisations qui ont déjà atteint la fin de leur durée de vie utile prévue ainsi que la durée de vie utile déjà amortie dans le portefeuille d'immobilisations, et la durée non amortie ou la durée de vie utile résiduelle.

État des infrastructures



Évaluation des tendances financières

La dette constitue une mesure importante de la santé financière et des perspectives de la Ville de Fredericton. La dette nette représente le futur montant des revenus requis pour financer les engagements existants et indique la capacité d'absorber des dépenses supplémentaires. Elle est calculée comme les obligations financières totales de la Ville, à court terme et à long terme, moins les actifs financiers courants.

Variation de l'excédent net

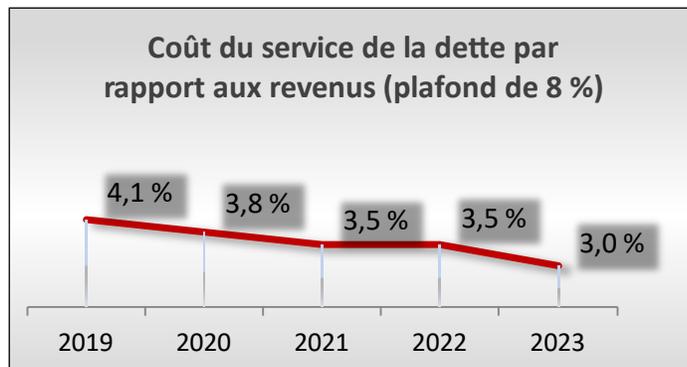
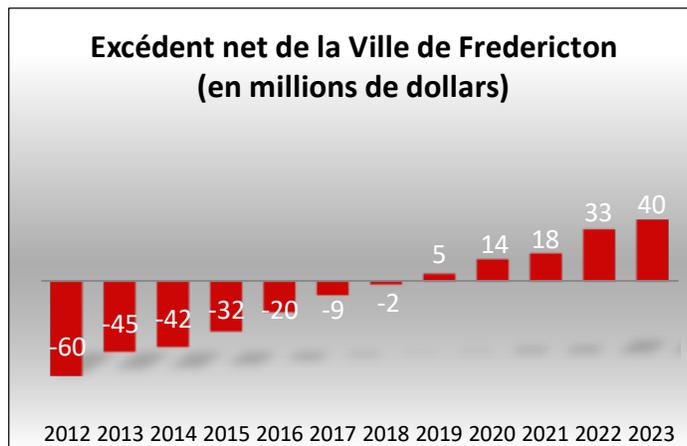
La Ville a enregistré une augmentation de l'excédent net au cours des cinq derniers exercices. En 2023, la Ville a continué à rembourser sa dette à long terme, augmentant ainsi l'excédent net.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'excédent net a augmenté, pour s'établir à 40 millions de dollars.

Coûts du service de la dette

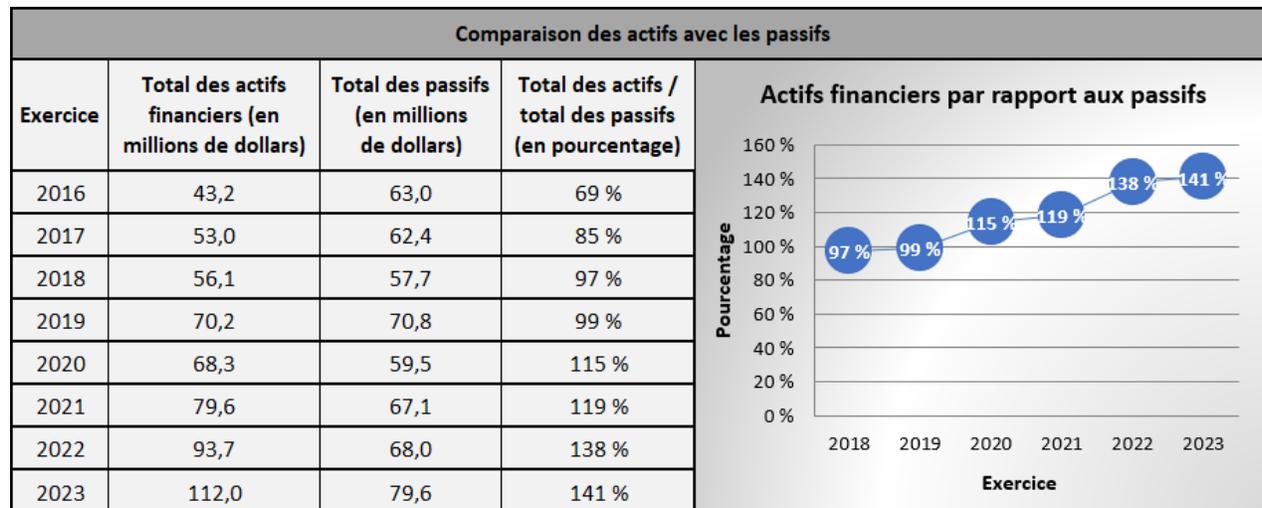
Les coûts du service de la dette ont été de 2,3 % du total des revenus en 2023. Le plan financier à long terme établit un plafond cible du service de la dette correspondant à 8 % du total des revenus récurrents.

- Des coûts du service de la dette de 4,0 millions de dollars ont été enregistrés en 2023, dont 0,8 million de dollars en intérêts et 3,2 millions de dollars en remboursements du capital.



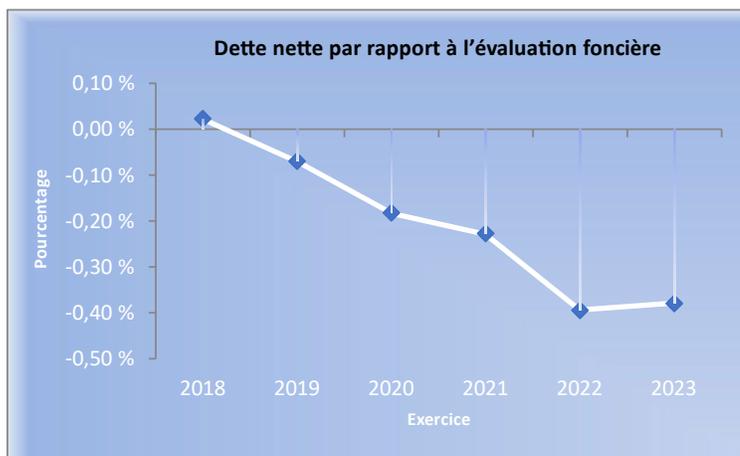
Évolution positive du ratio actif-passif

En 2023, la Ville a continué à rembourser la dette en cours. En outre, la Ville a reçu plus d'apports provenant d'autres ordres de gouvernement pour des projets d'infrastructures, ce qui a eu pour effet de réduire le coût décaissé pour ces projets. Il en résulte une augmentation du ratio des actifs financiers par rapport au total des passifs, ce qui représente un indicateur favorable de la durabilité financière.



Capacité financière du contribuable

Le niveau de la dette nette par rapport à la valeur totale de l'assiette de l'impôt foncier a une incidence sur la flexibilité de la Ville à assumer des coûts additionnels dans l'avenir. Cette tendance s'améliore, tandis que l'assiette de l'impôt foncier augmente et que la dette nette diminue. Il s'agit d'un indicateur de la capacité de la Ville à recourir au financement par emprunt, à l'avenir, pour des projets d'envergure sans qu'il y ait une incidence négative sur la capacité des contribuables de payer l'impôt foncier.

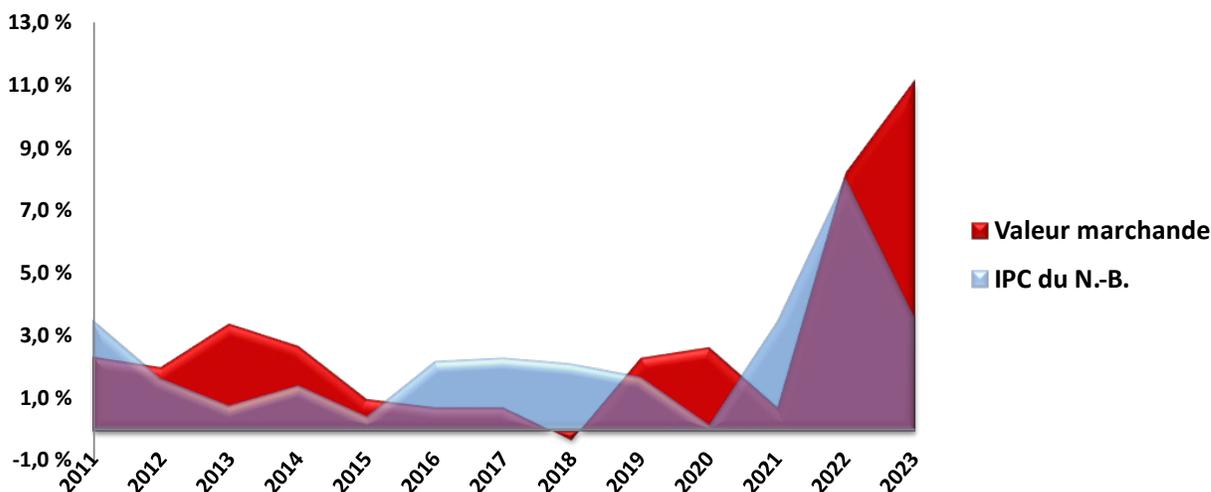


Fardeau fiscal municipal

En 2022, l'effort fiscal municipal de Fredericton, dans l'ensemble, s'est chiffré à 4,8 %, c'est-à-dire que pour l'unité résidentielle moyenne 4,8 % du revenu du ménage est affecté aux taxes municipales et au service des eaux et des égouts. Les ménages dont le revenu est plus élevé paient un montant de taxe plus élevé, mais le pourcentage de leur revenu affecté à la taxe est moins élevé. La Ville offre une grande gamme de services et beaucoup de valeur à l'ensemble de ses contribuables, le tout demeurant abordable. Même pour les ménages à plus faible revenu, l'effort fiscal est abordable, compte tenu des services offerts.

En 2023, les évaluations foncières ont augmenté de 8,21 % à la suite du gel des évaluations foncières, tandis que l'IPC du N.-B. a progressé de 8,04 % au cours de l'exercice. Au cours des dix derniers exercices, les évaluations des propriétés ont augmenté de 3,0 % par an en moyenne, tandis que la progression moyenne de l'IPC du N.-B. a été de 2,6 %. Ainsi, l'impôt foncier est demeuré stable en regard des autres dépenses des ménages.

Évaluation de la valeur marchande par rapport à l'IPC du N.-B.



Augmentation de l'excédent par rapport à l'évaluation foncière

L'excédent accumulé mesure les résultats d'exploitation actuels et ceux des exercices antérieurs. La comparaison de la croissance de l'excédent accumulé par rapport à la croissance de l'économie est un indicateur de durabilité financière.

L'excédent accumulé a augmenté en raison des investissements dans les infrastructures et l'excédent accumulé global a augmenté par rapport à l'économie (comme mesuré selon l'assiette de l'impôt foncier). La tendance à la hausse de l'excédent par rapport à l'évaluation foncière se poursuit et est un indicateur favorable de durabilité financière.

Néanmoins, la croissance de l'assiette de l'impôt foncier en raison des constructions neuves est une source de financement importante utilisée pour soutenir les services et les infrastructures existants. Pour atténuer ce risque, la Ville a recours à deux principales stratégies de planification :

- Accroître la densité du développement pour optimiser les services et les aménagements
- Favoriser le développement au moyen d'utilisations mixtes

La Ville bénéficie aussi de mesures de stimulation et d'autres transferts du gouvernement pour des projets en immobilisations majeurs qui ont entraîné une augmentation de l'excédent accumulé.

Risques et incertitudes

La Ville a recensé certaines expositions au risque liées à sa durabilité financière et à sa capacité à honorer ses objectifs stratégiques.

Les augmentations de coûts causées par l'inflation, qui n'a jamais été aussi élevée depuis de nombreuses années, ont une incidence importante sur les activités et le pouvoir d'achat. De plus, les retards dans les chaînes d'approvisionnement, le manque de ressources disponibles et le faible nombre d'offres de services reçues en réponse à de nombreux appels d'offres constituent des tendances que la Ville surveille étroitement pour déterminer les répercussions à long terme sur la prestation de services.

Fléchissement des revenus

- Malgré la hausse importante du montant des évaluations des propriétés pour la période 2022-2024, la croissance de l'assiette de l'impôt foncier devrait demeurer relativement faible et pourrait ne pas être suffisante pour compenser les autres pertes de revenus et suivre le rythme de l'augmentation des coûts, laquelle découle notamment de l'inflation extrêmement élevée. Un marché de l'immobilier vigoureux et une forte croissance des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions permettront peut-être à la Ville de continuer à offrir les services actuels en respectant les limites budgétaires prévues.

Augmentation des coûts

- Les coûts liés au personnel représentent désormais 51,5 % [52,6 % en 2022] du total des coûts et devraient continuer d'augmenter.
- Les coûts liés au personnel de la Sécurité publique représentent 22,2 % des charges municipales globales. Les contrats de travail de la Sécurité publique ainsi que les montants consacrés aux salaires sont généralement négociés au moyen d'un processus d'arbitrage des intérêts. Ce processus a pour effet de limiter les efforts de l'employeur liés au contrôle des coûts de la main-d'œuvre et d'accroître davantage les coûts des services d'urgence, car les augmentations au titre des contrats sont généralement évaluées par rapport à celles d'autres municipalités, ce qui fait bondir les salaires au-delà de l'inflation.

Risques financiers

- La volatilité des prix du pétrole a un effet important sur les budgets de fonctionnement de la Ville. Le carburant est un intrant majeur dans le fonctionnement général de la Ville et compte pour 1,8 % des dépenses totales. La Ville consomme pratiquement 2 millions de litres de carburant par an pour faire fonctionner les autobus, les camions, la machinerie, et les véhicules des pompiers et des policiers. Chaque augmentation de 0,01 \$/litre du prix du carburant coûte à la Ville environ 20 000 \$ de plus par an. Le pétrole constitue aussi un facteur important dans le calcul du prix de l'asphalte pour des projets de construction.
- Les gains et les pertes de change sur le dollar US créent de la volatilité dans le cadre de la gestion d'un budget équilibré. Un dollar canadien en déclin permet de générer des gains sur les avoirs américains, mais rend plus coûteux les achats auprès de fournisseurs des États-Unis.
- La Ville est exposée au risque du taux d'intérêt sur ses débentures assorties de périodes d'amortissement de 20 ans qui ont commencé à venir en partie à échéance à compter en 2016 et les soldes devront être refinancés. La Ville doit faire des emprunts par

l'entremise de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. Si les taux obligataires à long terme augmentent ou si la cote de crédit de la province se dégrade, le taux d'intérêt sur les obligations de la Ville pourrait augmenter. Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt pourrait entraîner une hausse des charges d'intérêt annuelles d'environ 300 000 \$.

- La Ville fait face à des coûts incertains en ce qui a trait au régime de retraite à prestations déterminées des policiers et des pompiers, et elle prend des mesures pour trouver une solution à long terme à ce risque.

Risques environnementaux

- Les risques environnementaux imputables aux changements climatiques et aux conditions hivernales extrêmement rigoureuses peuvent exiger des investissements supplémentaires importants dans les infrastructures pour adapter les coûts d'exploitation à la nécessité de réagir aux tempêtes et aux catastrophes naturelles ou pour accroître ceux-ci.

Risques économiques

- La performance de l'économie provinciale a une incidence directe sur les attentes en matière de services municipaux. Par le passé, la mauvaise situation économique provinciale a mené au transfert des responsabilités et des coûts aux municipalités. De manière générale, la vigueur de l'économie influe sur la croissance de l'emploi, laquelle peut faire varier les revenus tirés du développement et de l'impôt foncier.
- Des investissements importants dans la revitalisation et le remplacement des infrastructures fragiles et âgées sont requis pour réduire le déficit au titre des infrastructures, maintenir les services municipaux et respecter les objectifs stratégiques.
- Les changements climatiques ont une incidence sur les infrastructures détenues par la Ville et nécessitent la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation.

Stratégies et techniques de gestion des risques

La Ville emploie un certain nombre de stratégies pour atténuer son risque financier. Les stratégies financières visent à soutenir la Ville à long terme et sont centrées sur un plan financier à long terme, un processus d'établissement des budgets en fonction des résultats et une culture d'entreprise axée sur la réalisation d'économies dans la prestation de services.

Plan municipal

- *Imagine Fredericton*. Il s'agit d'un appel à l'action lancé en 2016 aux citoyens, aux entreprises, au conseil municipal, au maire et aux directeurs, aux membres de la Division de la planification et aux employés de la Ville. *Imagine Fredericton* est le slogan utilisé pour publiciser l'étape de la consultation publique sur le nouveau plan municipal que la Ville a amorcé en 2015. Le plan municipal actuel a été adopté par le conseil en 2007. Le nouveau plan municipal tient compte des commentaires du public et des professionnels de la Division de la planification et des employés pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance pour la Ville. Le plan municipal révisé fournira une orientation pour les investissements dans les infrastructures, l'utilisation et l'aménagement des terrains, et la prestation des services de la Ville. Le plan municipal est le document stratégique principal sur lequel les plans financiers à long terme, les plans stratégiques et le budget établi en fonction des résultats reposeront.

Plans financiers à long terme

- Le conseil continue à adopter un plan financier stratégique à long terme pour le Fonds de fonctionnement général afin de réduire le déficit au titre des infrastructures, d'établir des limites au titre de l'endettement et de fournir des niveaux de financement durables pour payer le coût des services et des infrastructures.
- Politiques d'emprunt de capitaux destinées à maintenir la durabilité financière; le plan stratégique à long terme fixe une cible maximum de 8 % des revenus pour les frais de service de la dette.
- Le conseil a aussi adopté un plan financier à long terme pour le service de distribution d'eau et les égouts.

Budget établi en fonction des résultats

- En 2018, la Ville a poursuivi le remaniement de son processus budgétaire pour créer un système stratégique de gestion financière et de gouvernance qui permet d'établir le budget en fonction des domaines de résultats. L'établissement d'un budget selon les résultats consacre les sommes du budget à des secteurs qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats pour les citoyens et qui maximisent la valeur que les citoyens reçoivent en échange des montants payés en impôts, tout en maintenant et en améliorant la prestation de services.
- Le processus crée un alignement entre le personnel et le conseil et offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux préoccupations les plus importantes de la collectivité dans le cadre d'un niveau de financement durable.

Stratégies

- Les stratégies visant à cibler des investissements stratégiques dans les secteurs qui produisent les meilleurs résultats pour les résidents sont placées en priorité dans le plan d'action annuel, qui présente l'alignement et l'orientation stratégiques aux services par l'entremise du conseil et du directeur général. Les services utilisent le plan d'action pour élaborer des plans à l'échelle des services pour obtenir des résultats. Les tableaux de bord créés régulièrement et faisant l'objet de suivis réguliers ainsi que les résolutions du conseil liées aux priorités se trouvent à l'adresse <https://www.fredericton.ca/fr/votre-administration/le-maire-et-le-conseil-municipal/tableau-de-bord-des-resolutions>.

Indicateurs de santé financière

La présente analyse donne une vue plus étendue de la santé financière de la Ville, tout en indiquant les tendances au fil du temps. L'information complète les états financiers audités, qui reflètent seulement la situation financière de la Ville à un moment donné.

	Indicateur	Objectif	2019	2020	2021	2022	2023	Analyse
Durabilité	Actifs sur passifs	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres d'emprunt	9,42	11,26	10,41	10,64	9,71	Favorable
	Actifs financiers sur passifs	Indique si des revenus futurs seront nécessaires pour régler des transactions passées	99 %	115 %	119 %	138 %	141 %	Favorable
	Dette nette sur total des revenus (%)	Indique si le règlement des transactions passées prendra plus de temps que prévu	-3 %	-9 %	-11 %	-20 %	-20 %	Neutre
	Dette nette sur évaluation foncière	Indique la relation entre la dette nette et l'activité économique	-0,07 %	-0,18 %	-0,23 %	-0,39 %	-0,38 %	Favorable
	Excédent accumulé (déficit) sur évaluation foncière	Mesure la somme des résultats d'exploitation actuels et de ceux de tous les exercices précédents comparativement à la croissance de l'économie	8,25 %	8,10 %	8,19 %	7,81 %	0,00 %	Neutre
	Charges totales sur évaluation foncière	Montre la tendance des dépenses du gouvernement au fil du temps par rapport à la croissance de l'économie	1,88 %	1,82 %	1,81 %	1,66 %	1,58 %	Favorable

	Indicateur	Objectif	2019	2020	2021	2022	2023	Analyse
Flexibilité	Frais du service de la dette sur les revenus	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de respecter les engagements actuels tant sur le plan des finances que sur celui du service de la dette	3,70 %	3,47 %	3,15 %	3,20 %	1,96 %	Favorable
	Valeur comptable nette des immobilisations sur le coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour procurer des produits ou des services	64,72 %	63,87 %	64,05 %	63,32 %	63,32 %	Neutre
	Sources de revenus sur évaluation foncière	Mesure à quel point le revenu est retiré du circuit économique	1,84 %	1,79 %	1,82 %	1,78 %	1,66 %	Neutre
Vulnérabilité	Transferts du gouvernement sur le total des revenus	Mesure la dépendance à l'égard d'un autre palier du gouvernement	11,13 %	10,29 %	12,15 %	9,87 %	12,36 %	Neutre
	Dette en devises sur dette nette	Mesure la vulnérabilité potentielle du gouvernement à l'égard des variations des devises	S. O.	La dette est financée par l'intermédiaire du MCBB en fonds canadiens.				

La **durabilité** est le degré auquel un gouvernement peut maintenir ses obligations financières existantes, à la fois sur le plan de ses engagements de service et de ses engagements publics et financiers auprès des créanciers, des employés et d'autres parties, sans augmentation de la dette ni du fardeau fiscal dans l'économie au sein de laquelle il exerce ses activités. La durabilité financière est un élément important à inclure dans une évaluation de la situation financière, car elle décrit la capacité qu'a un gouvernement de gérer ses engagements de service et engagements financiers et le fardeau de sa dette. Elle décrit aussi les répercussions que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services. Par exemple, un gouvernement dont la dette nette croît plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB) court le risque de ne pas être en mesure de maintenir les niveaux de service.

La **flexibilité** est le degré auquel un gouvernement peut faire varier sa dette ou son fardeau fiscal dans l'économie où il exerce ses activités pour respecter ses obligations financières existantes, à la fois sur le plan de ses engagements de service et de ses engagements publics et financiers auprès des créanciers, des employés et d'autres parties. La flexibilité fournit de l'information sur la façon dont un gouvernement gère ses finances. Un gouvernement qui augmente ses emprunts actuels réduit sa flexibilité future de réagir quand des circonstances économiques défavorables surviennent. De la même façon, une hausse des impôts et taxes ou des frais imputés aux usagers ou un fardeau fiscal plus élevé réduisent la capacité d'un gouvernement d'augmenter les impôts et taxes dans l'avenir quand il approche de la limite que les citoyens et les entreprises sont prêts à assumer.

La **vulnérabilité** est le degré auquel un gouvernement dépend des sources de financement en dehors de son contrôle ou de son influence ou est exposé aux risques qui pourraient entraver sa capacité de respecter ses obligations financières existantes à la fois sur le plan de ses engagements de service et de ses engagements publics et financiers auprès des créanciers, des employés et d'autres parties. La vulnérabilité est un élément important de la situation financière, car elle fournit de l'information sur la dépendance d'un gouvernement à l'égard des sources de financement en dehors de son contrôle direct ou de son influence ainsi que sur son exposition au risque. Un gouvernement dont la vulnérabilité est relativement basse exerce un plus grand contrôle sur sa situation financière.

États financiers

VILLE DE FREDERICTON

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	F-1
État de la situation financière consolidé	F-3
État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé	F-4
État de la variation de l'excédent net consolidé	F-5
État des gains de réévaluation consolidé	F-6
État des flux de trésorerie consolidé	F-7
Notes complémentaires	F-8

Rapport de l'auditeur indépendant

Madame la Mairesse et membres du conseil municipal de la
Ville de Fredericton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Ville de Fredericton** [la «Ville»], qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public du Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Fredericton, Canada
Le 8 avril 2024

Comptables professionnels agréés



VILLE DE FREDERICTON

État de la situation financière consolidé

Aux 31 décembre

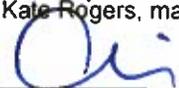
	2023	2022
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>[note 3]</i>	91 319 154 \$	72 197 522 \$
Placements	4 526 338	4 346 144
Débiteurs	16 180 368	11 629 976
Actifs au titre des prestations de retraite constituées <i>[note 9]</i>	7 413 000	7 721 000
	119 438 860 \$	95 894 642 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	20 538 857 \$	12 668 136 \$
Revenus reportés	6 364 467	5 687 396
Virements gouvernementaux reportés <i>[note 5]</i>	23 605 831	12 513 896
Dépôts <i>[note 4]</i>	899 844	794 484
Dette à long terme <i>[note 6]</i>	26 147 000	29 313 083
Obligation à long terme <i>[note 18]</i>	1 183 966	1 483 440
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations <i>[note 20]</i>	846 817	-
	79 586 782 \$	62 460 435 \$
Excédent net	39 852 078 \$	33 434 207 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles <i>[note 22]</i>	657 111 435 \$	626 080 545 \$
Stocks de fournitures	3 827 401	3 264 732
	660 938 836 \$	629 345 277 \$
Excédent accumulé	700 790 914 \$	662 779 484 \$
Excédent accumulé composé de ce qui suit :		
Excédent accumulé lié aux activités	700 384 302 \$	662 779 484 \$
Gains de réévaluation cumulés	406 612 \$	-
	700 790 914 \$	662 779 484 \$

Éventualités *[note 12]*

Voir les notes complémentaires.

Approuvé par :


Kate Rogers, mairesse


Alicia Keating, trésorière

VILLE DE FREDERICTON

État des résultats et de l'excédent accumulé consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023 Budget		2023 Réel		2022 Réel
Revenus					
Impôt foncier	135 680 565	\$	135 680 565	\$	118 873 040
Subvention de financement et de péréquation communautaires	1 610 022		1 610 022		1 967 081
Rajustement au titre de la subvention fédérale tenant lieu d'impôts	2 945		2 945		14 504
Services fournis à d'autres gouvernements	4 842 048		5 096 986		3 882 021
Ventes, amendes et autres droits	29 033 142		33 615 229		30 428 041
Intérêt et rendement sur les placements	280 000		4 660 868		1 809 071
Apports de tiers	-		23 181 234		10 678 332
	171 448 722	\$	203 847 849	\$	167 652 090
					\$
Charges					
Services gouvernementaux généraux	2 124 392	\$	2 484 719	\$	1 362 537
Infrastructure durable	3 569 309		2 714 290		1 823 411
Vitalité économique	10 682 483		12 417 049		8 428 998
Gérance de l'environnement	6 608 081		6 659 499		6 005 642
Gouvernance et engagement civique	6 114 280		6 239 873		5 435 510
Collectivité viable	24 258 945		25 800 948		21 136 568
Mobilité [y compris le transport en commun]	33 571 126		35 872 329		34 674 817
Sécurité publique [note 17]	54 649 240		55 265 211		45 189 868
Services des eaux et des égouts	18 116 007		18 382 501		17 079 598
	159 693 863	\$	165 836 419	\$	141 136 949
					\$
Excédent annuel	11 754 859	\$	38 011 430	\$	26 515 141
Gains de réévaluation	-		(406 612)		-
Excédent annuel lié aux activités	11 754 859	\$	37 604 818	\$	26 515 141
					\$
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	662 779 484		662 779 484		636 264 343
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	674 534 343	\$	700 384 302	\$	662 779 484
					\$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

État de la variation de l'excédent net consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
Excédent annuel lié aux activités	11 754 859 \$	37 604 818 \$	26 515 141 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 168 784)	(58 057 131)	(36 543 555)
Cession d'immobilisations corporelles	4 222 261	2 552 831	2 317 820
Amortissement d'immobilisations corporelles	22 968 188	24 473 410	23 949 025
Augmentation des stocks de fournitures	-	(562 669)	(471 554)
	(8 978 335) \$	(31 593 559) \$	(10 748 264) \$
Augmentation de l'excédent net, compte non tenu des gains de réévaluation nets	2 776 524	6 011 259	15 766 877
Gains de réévaluation nets			
Placements de portefeuille	-	406 612	-
Variation de l'excédent net	2 776 524	6 417 871	15 766 877
Excédent net au début de l'exercice	33 434 207	33 434 207	17 667 330
Excédent net à la fin de l'exercice	36 210 731 \$	39 852 078 \$	33 434 207 \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

État des gains de réévaluation consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	- \$	- \$
Ajustement au titre des gains de réévaluation cumulés attribuables aux placements de portefeuille au 1 ^{er} janvier 2023	308 678	-
Gains latents attribuables aux placements de portefeuille	97 934	-
Gains de réévaluation nets de l'exercice	406 612	-
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	406 612 \$	- \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	38 011 430 \$	26 515 141 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles	24 473 410	23 949 025
Perte à la vente d'immobilisations corporelles	2 219 467	211 957
Apports d'immobilisations corporelles	(3 616 663)	-
Gain latent (perte latente) sur les placements	(97 934)	-
Comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	846 817	
Emplois		
Variation du fonds de roulement	3 425 689	2 675 147
Variation des actifs au titre des prestations constituées	308 000	(2 571 400)
Variation des revenus reportés	677 071	1 873 507
Variation des virements gouvernementaux reportés	11 091 935	4 117 263
Variation de l'obligation à long terme	(299 474)	(300 815)
Variation des stocks de fournitures	(562 669)	(471 554)
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	76 477 079 \$	55 998 271 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	333 364	2 105 863
Acquisition d'immobilisations corporelles	(54 440 468)	(36 543 555)
Flux de trésorerie des activités d'investissement en immobilisations	(54 107 104) \$	(34 437 692) \$
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(3 082 000)	(2 999 000)
Remboursements du capital des contrats de location-acquisition	(84 083)	(109 733)
Flux de trésorerie des activités de financement	(3 166 083) \$	(3 108 733) \$
Activités d'investissement		
Variation des placements à long terme		(2 086 309)
Acquisition de placements à long terme	(82 260)	
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(82 260) \$	(2 086 309) \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19 121 632	16 365 537
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	72 197 522	55 831 985
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	91 319 154 \$	72 197 522 \$

Voir les notes complémentaires.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables

i) Entité publiante

Les états financiers consolidés de la Ville de Fredericton [la «Ville»] reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les charges, les gains et les pertes de réévaluation, les variations de la dette nette et l'excédent accumulé de l'entité publiante. L'entité publiante est composée de tous les organismes responsables de l'administration de leurs affaires et ressources devant le conseil municipal et détenus ou contrôlés par la Ville. Les soldes et opérations interfonds et intersociétés ont été éliminés. Les entités comprises dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

Sociétés détenues/contrôlées

e-Novations ComNet Inc.
Palais des congrès de Fredericton
Newmarket Properties Inc.

ii) Méthode comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada.

iii) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être évalués. Les revenus reçus avant d'avoir été gagnés sont constatés comme des revenus reportés jusqu'à ce qu'ils soient gagnés.

iv) Constatation des charges

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées et évaluées en fonction de la réception des produits ou services et de l'obligation à payer.

v) Stocks de fournitures

Les stocks sont évalués au coût ou au coût de remplacement net, selon le montant le moins élevé, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

vi) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels utilisés pour la prestation de services municipaux et pour l'administration municipale ainsi que pour la construction ou l'entretien d'autres immobilisations corporelles détenues par la Ville. Elles seront utilisées de manière périodique pour une période dépassant un an et ne constituent pas des biens excédentaires détenus en vue d'une revente ou d'une cession. Les études et les plans directeurs ne sont pas considérés comme des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur et à l'amélioration d'une immobilisation, et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue. L'amortissement commence au cours de l'exercice suivant la mise en service de l'immobilisation. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service. Voici leur description et leur durée de vie utile :

	Durée de vie utile
Terrains : Tous les terrains détenus par la Ville, y compris les terrains sous les immeubles.	s. o.
Améliorations foncières : Incluent les grands projets d'aménagement paysager, les terrains de sport, les ponceaux, les voies pavées, les terrains de stationnement, les terrains de jeux et les actifs similaires.	15 à 80 ans
Immeubles : Tous les immeubles détenus par la Ville, sauf les installations de traitement, comme immobilisation unique ou divisée en ses composantes : les éléments structuraux, l'intérieur, l'extérieur, les éléments mécaniques, les installations électriques et l'équipement spécialisé ainsi que les mises en chantier.	20 à 60 ans
Machinerie et équipement : Incluent les actifs en technologies de l'information, les panneaux de signalisation, les boîtes de péage pour le transport en commun, le matériel du parc motorisé, les parcomètres, les améliorations locatives et les immobilisations similaires.	3 à 40 ans
Véhicules : Tous les véhicules de la Ville, y compris les voitures, les camions, les autobus et les immobilisations semblables.	6 à 20 ans
Immobilisations linéaires : Toutes les infrastructures des travaux publics, y compris les routes, les trottoirs, les lampadaires, les feux de circulation, les égouts pluviaux, les conduites d'eau et les égouts collecteurs.	15 à 80 ans
Installations des services de traitement des eaux et des eaux usées : Incluent les installations de traitement des eaux et des eaux usées divisées en leurs composantes : la tuyauterie / le matériel de traitement, les installations électriques et les instruments, les éléments structuraux, architecturaux et mécaniques ainsi que les mises en chantier.	10 à 60 ans

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

vi) Immobilisations corporelles (suite)

La Ville a un seuil de capitalisation d'un montant de 25 000 \$. Tout élément acheté en deçà de ce seuil est comptabilisé comme une charge pendant l'exercice où il est acquis. Les actifs mis en commun, qui comprennent les ordinateurs, les lampadaires, les parcomètres et les groupes d'actifs, constituent la seule exception.

Les subventions, les dons de promoteurs du lotissement et les apports d'autres tiers sont tous comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où la dépense liée à l'immobilisation est engagée. Le coût entier de l'immobilisation est inscrit à l'actif au cours de l'exercice où l'immobilisation est pratiquement achevée et mise en service.

vii) Avantages sociaux futurs

La Ville comptabilise ses obligations en vertu des régimes d'avantages sociaux futurs et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. La Ville a adopté les méthodes suivantes :

a) Le coût des prestations acquises par les employés est évalué d'après des calculs actuariels au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires et de l'âge au moment de la retraite.

Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la juste valeur.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont passés en charges au cours de l'exercice.

L'excédent des gains actuariels nets ou des pertes actuarielles nettes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs, qui est estimée à 16 ans.

b) La Ville a un régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction pour les employés admissibles [voir note 9].

c) Les employés de la Ville sont admissibles à des indemnités de retraite en vertu des conventions collectives ou conformément à la politique de la Ville. Le passif est évalué d'après des calculs actuariels [voir note 10].

viii) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les Normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses d'après les informations disponibles à la date des états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

ix) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Ville constate une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période où naît une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de ce montant. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évaluée selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière consolidé. Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation, qui est amorti sur la durée de vie utile de celle-ci. Les variations du passif attribuables à l'écoulement sont constatées à titre de charge d'intérêts dans le résultat net avec une augmentation correspondante du passif.

À chaque date de clôture, l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est revue et ajustée pour refléter la meilleure estimation du passif à cette date. Ces ajustements pourraient résulter de changements dans les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler l'obligation, notamment des changements dans les probabilités, les montants et l'échéancier de règlement estimatifs, ainsi que des changements dans les modalités juridiques de l'obligation ou dans le taux d'actualisation. Ces variations sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation en question.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Changements de méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté la norme comptable pour le secteur public SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. La nouvelle norme comptable traite de l'information relative aux obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles. La norme a été adoptée prospectivement à la date d'adoption. Selon la méthode d'application prospective, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés à la date de la comptabilisation initiale sont ceux utilisés à la date d'adoption de la norme. Ce changement entraîne également la comptabilisation d'une augmentation des immobilisations corporelles dans le cas d'immobilisations faisant l'objet d'un usage productif ou la comptabilisation d'une charge dans le cas d'immobilisations corporelles ne faisant pas l'objet d'un usage productif.

Ce changement s'est traduit par la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation de 846 817 \$, d'une augmentation des immobilisations corporelles de 496 817 \$ et d'une charge de 350 000 \$. Les informations comparatives de l'exercice précédent n'ont pas été retraitées.

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a également adopté les normes comptables pour le secteur public SP 1201, *Présentation des états financiers*, SP 2601, *Conversion des devises*, SP 3041, *Placements de portefeuille*, et SP 3450, *Instruments financiers*. Ces normes n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés. La norme SP 3041, *Placements de portefeuille*, exige la présentation d'un état des gains de réévaluation. Le 1^{er} janvier 2023, un ajustement cumulatif a été effectué pour refléter tous les montants devant être classés à titre de gains ou de pertes de réévaluation. Les informations comparatives de l'exercice précédent n'ont pas été retraitées.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de leur juste valeur, et sont rachetables à vue. Ce montant inclut les fonds grevés d'affectations d'origine interne par le conseil municipal pour des projets prédéterminés s'élevant à 50 350 817 \$ [46 771 938 \$ en 2022].

4. Dépôts

Les dépôts consistent en des liquidités détenues par la Ville qui seront soit remboursées, à condition que certaines exigences soient respectées, soit réalisées à la vente définitive des actifs.

	2023		2022	
Emplacements des fondations	86 500	\$	86 500	\$
Offres de service	171 837		50 622	
Frais d'infrastructure	306 796		306 796	
Cautionnements de bonne exécution	205 806		205 806	
Contrôle des animaux et autres	240		240	
Honoraires au titre de l'aménagement	885		8 740	
Installations de services des eaux et des égouts	127 780		135 780	
	899 844	\$	794 484	\$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Virements gouvernementaux reportés

Le financement reçu dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada est comptabilisé à titre de revenus dégagés au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les liquidités qui n'ont pas été dépensées sont comptabilisées à titre de transferts gouvernementaux reportés à l'état de la situation financière consolidé. Ce montant comprend ce qui suit :

	2023	2022
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	17 711 299 \$	12 513 896 \$
Fonds pour accélérer la construction de logements de la SCHL	2 568 530	-
Initiative pour la création rapide de logements de la SCHL	3 326 002	-
	23 605 831 \$	12 513 896 \$

Ces montants sont affectés au financement des projets préautorisés se rapportant aux objectifs du programme et ne peuvent être utilisés pour d'autres projets.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

6. Dette à long terme

Emprunt externe

	2023	2022
Fonds de fonctionnement général		
Débetures, période d'amortissement de 20 ans :		
Venant à échéance en 2023, portant intérêt à des taux de 2,10 % à 5,55 %	- \$	3 828 000 \$
Venant à échéance en 2028, portant intérêt à des taux de 4,51 % à 5,25 %	3 238 000	-
Venant à échéance en 2029, portant intérêt à des taux de 1,95 % à 2,45 %	7 873 000	9 089 000
Venant à échéance en 2030, portant intérêt à des taux de 0,50 % à 1,80 %	4 402 000	5 004 000
Venant à échéance en 2033, portant intérêt à des taux de 1,35 % à 4,00 %	5 166 000	5 591 000
Venant à échéance en 2041, portant intérêt à des taux de 0,86 % à 2,96 %	5 468 000	5 717 000
	26 147 000	29 229 000
Obligations au titre de contrats de location-acquisition, taux d'intérêt implicite de 2,85 % et 4,54 %	-	84 083
Total de la dette externe à long terme	26 147 000 \$	29 313 083 \$

Les débetures au titre du Fonds de fonctionnement général sont amorties sur une période de 20 ans à des taux d'intérêt fixes sur la durée initiale qui peut varier de 5 à 20 ans. Au terme de la durée initiale, la Ville peut choisir de renouveler les débetures pour la durée restante de la période d'amortissement ou d'en rembourser la totalité.

La Ville a obtenu l'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités au titre de la dette à long terme et prévoit renouveler chacune des débetures à mesure qu'elles viennent à échéance.

Des intérêts de 838 282 \$ [1 042 828 \$ en 2022] relatifs aux débetures externes sont inclus dans les intérêts débiteurs.

Des intérêts de 3 897 \$ [8 957 \$ en 2022] relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition sont inclus dans les intérêts débiteurs.

Emprunt interne

La Ville a refinancé certaines des débetures au moyen d'une débeture interfonds internes. Elles ne sont pas présentées à l'état de la situation financière, car elles sont éliminées lors de la consolidation.

	2023	2022
Fonds de fonctionnement général		
Débetures, période d'amortissement de 10 ans :		
Venant à échéance en 2026, portant intérêt à des taux de 1,45 % à 2,90 %	2 628 648 \$	3 469 313 \$
Venant à échéance en 2026, portant intérêt à des taux de 1,45 % à 2,90 %	493 796	651 716
Venant à échéance en 2028, portant intérêt à des taux de 2,10 % à 3,45 %	1 182 898	1 401 223
Total de la dette interne à long terme	4 305 342 \$	5 522 252 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

6. Dette à long terme (suite)

Le capital à payer sur les titres d'emprunt pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite est comme suit :

	Externe	Interne	Total
2024	3 126 000 \$	1 239 998 \$	4 365 998 \$
2025	3 208 000	1 268 759	4 476 759
2026	3 292 000	1 301 378	4 593 378
2027	3 381 000	243 525	3 624 525
2028 et par la suite	13 140 000	251 682	13 391 682
	26 147 000 \$	4 305 342 \$	30 452 342 \$

7. Emprunt au titre des immobilisations

Emprunt au titre des immobilisations demandé et approuvé

La Ville a obtenu une approbation en vertu d'un décret en conseil [«DC»] et d'un arrêté ministériel visant un emprunt de 78 814 000 \$, dont un montant de 5 964 000 \$ a été financé en 2021, de 8 950 000 \$ en 2013, de 1 100 000 \$ en 2012, de 11 000 000 \$ en 2010, de 21 800 000 \$ en 2009, de 13 500 000 \$ en 2008 et de 16 500 000 \$ en 2006 par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, dont une tranche respectivement de 9 934 000 \$ et 2 251 000 \$ a été refinancée en 2016 et en 2018 au moyen d'une débenture interfonds interne pour les éléments suivants :

		<u>Approuvé</u>	<u>Emprunté</u>
Loisirs et culture	DC 06-02	14 350 000 \$	14 350 000 \$
Loisirs et culture	DC 06-23	5 900 000	5 900 000
Loisirs et culture	DC 06-43	9 360 000	9 360 000
Services de protection	DC 06-43	5 400 000	5 400 000
Services de protection	DC 07-17	1 400 000	1 400 000
Gouvernement général	DC 07-55	3 040 000	3 040 000
Gouvernement général	DC 07-66	1 000 000	1 000 000
Gouvernement général	DC 09-08	30 800 000	30 800 000
Services de protection	DC 10-72	500 000	500 000
Hygiène de l'environnement	DC 11-06	1 100 000	1 100 000
Gouvernement général	DC 21-0048	9 487 000	5 964 000
Loisirs et culture	DC 23-0075	62 800 000	-
Total des autorisations au 31 décembre 2023		145 137 000 \$	78 814 000 \$

Sur le total de l'emprunt, il reste un montant de 30 452 342 \$ [34 751 252 \$ en 2022] à rembourser [voir note 6].

8. Engagements au titre des immobilisations

Il n'y avait aucun engagement important au titre des immobilisations en cours au 31 décembre 2023 [néant en 2022].

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Actifs et passifs du régime de retraite

a – Régime de retraite

La Ville offre des prestations de retraite à certains employés de la Ville en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) et du règlement municipal A-5. Le régime de retraite [le «régime»] est administré par le conseil municipal à titre de conseil d'administration. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant les membres actifs de la section locale 1053 de l'Association internationale des pompiers [«AIP»] et de la section locale 911 de la Fédération unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique [«FUCMA»], et les membres retraités de ces sections locales à compter du 31 mars 2013. Dans le cadre de ce régime, les cotisations sont versées par les membres du régime et la Ville.

Une évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2022 et a été extrapolée au 31 décembre 2023.

	2023		2022	
Actifs du régime aux 1^{er} janvier	87 097 700	\$	104 750 500	\$
Cotisations de la Ville	2 535 500		2 157 300	
Cotisations obligatoires des employés	2 259 500		1 900 300	
Cotisations à l'égard des services passés	66 600		-	
Versement des prestations	(5 884 700)		(5 373 300)	
Charges administratives payées à même les actifs du régime	(250 000)		(250 000)	
Revenus prévus à la valeur du marché	6 052 200		6 861 800	
Gain actuariel (perte actuarielle)	5 579 800		(22 948 900)	
Actifs du régime aux 31 décembre	97 456 600	\$	87 097 700	\$
Obligations au titre des prestations constituées aux 1^{er} janvier	94 643 500	\$	88 491 100	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 997 300		2 688 200	
Coûts des services passés	66 600		-	
Versement des prestations	(5 884 700)		(5 373 300)	
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées	6 522 400		5 748 700	
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	1 024 600		3 088 800	
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 décembre	99 369 700	\$	94 643 500	\$
Gains actuariels (pertes actuarielles) non amorti(e)s aux 1^{er} janvier	(15 588 500)	\$	10 741 800	\$
Pertes sur les obligations au titre des prestations constituées	(1 024 600)		(3 088 800)	
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des actifs de la caisse de retraite	5 579 800		(22 948 900)	
Amortissement des pertes actuarielles des exercices antérieurs	1 443 300		(292 600)	
Pertes actuarielles non amorties aux 31 décembre	(9 590 000)	\$	(15 588 500)	\$
Les actifs nets de la caisse de retraite se composent de ce qui suit :				
Obligations au titre des prestations constituées	99 369 700	\$	94 643 500	\$
Moins : actifs du régime	(97 456 600)		(87 097 700)	
Plus : gains (pertes) non amorti(e)s	(9 590 000)		(15 588 500)	
Actifs nets de la caisse de retraite	(7 676 900)	\$	(8 042 700)	\$
Tranche des charges au titre du régime revenant à la Ville				
Coût des prestations de l'exercice	3 247 300	\$	2 938 200	\$
Cotisations des employés	(2 259 500)		(1 900 300)	
Amortissement des pertes actuarielles des exercices antérieurs	1 443 300		(292 600)	
	2 431 100		745 300	
Intérêt au cours de l'exercice sur la moyenne des passifs (actifs) du régime	470 200		(1 113 100)	
Charges (revenus) au titre du régime de retraite	2 901 300	\$	(367 800)	\$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Actifs et passifs du régime de retraite (suite)

b – Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Obligation actuarielle accumulée	263 900	\$	321 700 \$

c – Actifs et passifs de retraite nets

Régime de retraite	<u>2023</u>		<u>2022</u>
Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction	(7 676 900)	\$	(8 042 700) \$
	<u>263 900</u>		321 700
	(7 413 000)	\$	(7 721 000) \$

Voici les hypothèses importantes de la direction utilisées dans l'évaluation actuarielle du régime :

Taux d'actualisation :	6,90 % pour la présentation de fin d'exercice de 2023 [7,00 % pour les charges de l'exercice 2023 et la présentation de fin d'exercice 2022]
Taux d'inflation :	2,10 % [2,10 % en 2022] par année
Taux de croissance des salaires :	2,85 % [2,85 % en 2022] par année, plus augmentation de promotion ou de mérite [échelle]
Âge de départ à la retraite :	60 % [60 % en 2022] à l'âge où les employés sont admissibles à une rente non réduite, 20 % [20 % en 2022] à l'atteinte de 35 années de service [avant l'âge de 65 ans], le reste à 65 ans [65 ans en 2022]

Le régime n'est pas tenu d'être capitalisé en fonction de sa solvabilité. L'exemption a été approuvée par la surintendante des pensions du Nouveau-Brunswick et comptabilisée à compter du 5 mai 2014.

Les hypothèses importantes de la direction utilisées dans l'évaluation actuarielle du régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction sont comme suit :

Taux d'actualisation :	4,82 % [2,85 % en 2022] par année
Taux d'inflation	2,50 % par année

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

10. Passifs au titre des indemnités de retraite

La Ville offre des indemnités de retraite à ses employés qui comptent cinq années de service continu ou plus et qui quittent leur emploi en raison d'une invalidité, de leur âge, de leur décès ou de leur mise à pied par la Ville. La Ville doit verser à ces employés ou à leur bénéficiaire une indemnité correspondant à la paie d'un mois pour chaque tranche de cinq années de service ou une fraction de celle-ci, mais ne dépassant pas six mois, au taux salarial régulier de l'employé, plus l'indemnité pour l'achat d'avantages au moment de la retraite.

D'après l'évaluation actuarielle des passifs au 31 décembre 2023, les résultats étaient comme suit :

	2023	2022
Passifs au titre des prestations constituées aux 1^{er} janvier	11 888 200 \$	11 179 100 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	876 500	904 900
Intérêt sur l'obligation	382 300	251 400
Versement des prestations	(565 600)	(744 800)
Amortissement des pertes	247 800	297 600
Passifs au titre des prestations constituées aux 31 décembre	12 829 200 \$	11 888 200 \$
Liquidités soumises à restrictions et placements pour les obligations au titre des indemnités de retraite	12 829 200 \$	11 888 200 \$
Obligation nette au titre des prestations constituées	- \$	- \$
Charges au titre des prestations de retraite		
Coût des prestations de la période considérée	876 500 \$	904 900 \$
Intérêts débiteurs	382 300	251 400
Amortissement des pertes	247 800	297 600
Charges au titre des indemnités de retraite	1 506 600 \$	1 453 900 \$

Les principales hypothèses économiques et démographiques utilisées pour l'évaluation actuarielle sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,82 % [2,85 % en 2022] par année
Taux de croissance des salaires :	2,75 % en 2022, 5,38 % en 2023, 6,83 % en 2024 et 2,75 % par année par la suite, plus augmentation de promotion ou de mérite [échelle] [2,75 % en 2022, 5,38 % en 2023, 6,00 % en 2024 et 2,75 % par année par la suite, plus augmentation de promotion ou de mérite [échelle]]
Âge de départ à la retraite :	60 % à l'âge où les employés sont admissibles à une rente non réduite, le reste à 65 ans

11. Charges par objet

	2023	2022
Salaires et avantages sociaux	85 457 889 \$	74 250 784 \$
Produits et services	52 303 370	41 570 337
Amortissement	24 473 410	23 949 025
Intérêts	838 282	1 051 785
Divers	2 763 468	315 018
	165 836 419 \$	141 136 949 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

12. Éventualités

La Ville peut faire l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal des activités. Bon nombre de ces réclamations, surtout celles se rapportant à l'expropriation de propriétés, peuvent n'être réglées qu'après plusieurs années. La direction est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura pas d'incidence notable sur sa situation financière.

13. Ententes de partage des services de loisirs

La Ville a conclu des ententes de partage des services de loisirs [les «ententes»] avec un certain nombre de districts de services locaux [les «DSL»] avoisinants et le village de New Maryland [le «Village»]. Les ententes sont en vigueur du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2027 et peuvent être prolongées au-delà de cette période.

Selon ces ententes, la Ville est tenue de fournir l'accès aux installations récréatives de la Ville aux habitants des DSL et du Village comme si ceux-ci étaient des résidents. De plus, la Ville doit fournir un tableau audité consolidé des pertes d'exploitation nettes des arénas de la Ville [note 24]. Un fonds de remplacement des immobilisations a été constitué à titre de provision pour les dépenses en immobilisations futures relatives aux arénas.

En contrepartie, les DSL et le Village ont convenu de payer une partie de leurs impôts fonciers à la Ville afin de financer un montant proportionnel des dépenses en immobilisations et charges de fonctionnement des installations. Les apports sont perçus par la province du Nouveau-Brunswick, puis distribués à la Ville par l'intermédiaire du ministre des Gouvernements locaux. En vertu de cette entente, les apports pour l'exercice se sont établis à 584 055 \$ [641 547 \$ en 2022] et sont inclus dans les services fournis à d'autres gouvernements à titre de revenus.

Par suite de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale, de nouvelles entités ont remplacé les anciens districts de services locaux couverts par ces ententes. En conséquence, deux des entités nouvellement constituées ont demandé de ne plus être liées à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2025, ce qui entraînera une réduction des revenus garantis associés à ces entités (0,03 \$/100 \$ de la valeur d'évaluation). Toutefois, les résidents de ces entités qui décident d'utiliser les installations récréatives de la Ville devront s'acquitter des frais pour les utilisateurs non-résidents pour l'hiver ou l'été.

14. Divers

Fonds détenus en fiducie

Les actifs des fonds en fiducie administrés par la Ville pour le compte de parties externes d'un montant de 1 059 217 \$ [845 440 \$ en 2022] ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

Contrat de location

La Ville, par l'intermédiaire de Newmarket Properties Inc., loue des terrains et un immeuble auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour la somme symbolique de 1 \$ par année en vertu d'un contrat de location renouvelable de cinq ans prenant fin le 30 avril 2014. Conformément aux conditions du contrat de location, la province du Nouveau-Brunswick est responsable de la portion provinciale de la perception de l'impôt foncier. L'incidence de ce contrat de location n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers consolidés.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

15. Informations sectorielles

La Ville est un gouvernement municipal diversifié qui offre une vaste gamme de services aux citoyens. Aux fins des rapports de la direction, ces activités sont divisées en secteurs [note 21]. Les secteurs sont comme suit :

Services gouvernementaux généraux

Les services gouvernementaux généraux sont responsables des services internes fournis par les autres divisions de la Ville et à celles-ci. Ces services généraux comprennent : les communications, les ressources humaines, les achats, le parc de véhicules, les technologies de l'information, le service des bâtiments, les télécommunications, l'immobilier et les finances. Les coûts des services internes sont réaffectés aux domaines des services publics décrits ci-après.

Gouvernance et engagement civique

Les services de gouvernance et d'engagement civique englobent les lois, les relations communautaires, et le leadership communautaire et municipal. Ce secteur comprend le maire et les conseillers, et l'administrateur municipal – y compris le groupe des initiatives stratégiques, l'avocate municipale et la secrétaire municipale.

Infrastructure durable

Les services d'infrastructure durable comprennent la planification des besoins à long terme en matière d'infrastructures, l'élaboration de plans d'immobilisations à long terme et la gestion de la dette et de la capacité financière.

Sécurité publique

Les services de sécurité publique incluent le service de police, le service d'incendie ainsi que les services de réglementation et d'inspection des bâtiments de la Ville et des régions avoisinantes, le cas échéant.

Mobilité

Les services de mobilité comprennent les services communs, l'entretien des routes et des immobilisations linéaires, les lampadaires, les services de la circulation, les services de stationnement ainsi que le transport en commun.

Gérance de l'environnement

Les services de gérance de l'environnement comprennent la collecte et l'élimination des déchets, ainsi que le compostage.

Vitalité économique

Le secteur Vitalité économique comprend le développement économique, le tourisme et la culture, ce qui inclut le Palais des congrès de Fredericton, e-Novations ComNet Inc. et Newmarket Properties Inc.

Collectivité viable

Les services de collectivité viable comprennent les services des loisirs et de la culture, soit : l'administration, les programmes, les relations communautaires, les piscines intérieures et extérieures, les arénas, les installations communautaires ainsi que la bibliothèque publique et le théâtre de Fredericton. Ces services comprennent également la division des parcs et des espaces verts, le sport extérieur et la planification communautaire, les permis et les inspections d'immeubles, les approbations de développement, la planification et la conservation du patrimoine ainsi que la planification de l'utilisation à long terme de terrains.

Services des eaux et des égouts

Les services des eaux et des égouts comprennent l'approvisionnement, l'assainissement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau ainsi que la récupération et le traitement des eaux usées.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

16. Exigences de conformité de la province du Nouveau-Brunswick

La Ville se conforme aux exigences suivantes de la *Loi sur la gouvernance locale* de la province du Nouveau-Brunswick :

i) Comptes interfonds

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2023 représentaient les opérations courantes, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, et étaient conformes à la politique établie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

ii) Restrictions sur les emprunts municipaux

L'article 100 de la *Loi sur la gouvernance locale* de la province du Nouveau-Brunswick restreint les emprunts d'une municipalité aux fins de fonctionnement à moins de quatre pour cent du budget de fonctionnement de la municipalité, comme l'établit la province du Nouveau-Brunswick, et à moins de deux pour cent de la valeur d'évaluation des biens immobiliers de la municipalité aux fins d'investissement. Les emprunts de la Ville sont visés par ces restrictions législatives.

iii) Virement des coûts de l'eau

Le montant du virement des coûts de l'eau de la Ville ne dépasse pas le maximum autorisé par le Règlement 2020-52 en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et est fondé sur le pourcentage applicable des dépenses d'aqueduc pour la population.

iv) Excédent – deuxième exercice précédent

En vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*, l'excédent (le déficit) du Fonds de fonctionnement général doit être absorbé dans le budget de fonctionnement du deuxième exercice ultérieur, et l'excédent (le déficit) du Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts doit être absorbé dans au moins un des trois budgets de fonctionnement établis à compter du deuxième exercice ultérieur [voir note 23].

17. Sécurité publique

Les charges de sécurité publique correspondent aux montants liés à une entente de partage intervenue entre le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick, la Ville de Fredericton et la Première Nation Sitansisk (St. Mary) concernant les services de police fournis à cette dernière. Les montants inclus relativement aux charges et aux recouvrements se présentent comme suit :

	2023		2022
Charges au titre des services de police fournis à la Première Nation Sitansisk (St. Mary)	1 037 755	\$	730 494
Apport fédéral	(440 474)		(320 198)
Apport provincial	(406 592)		(295 555)
Apport de la Ville	190 689	\$	114 741
			\$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

18. Régime de retraite à risque partagé

La Ville est un employeur participant qui contribue au régime de retraite à risque partagé de la Ville de Fredericton [le «régime à risque partagé»], soit un régime de retraite à risque partagé conforme à la *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick). Le régime à risque partagé est administré par un conseil indépendant de fiduciaires et couvre les employés de la Ville qui ne sont pas des membres actifs de la section locale 1053 de l'AIP ou de la section locale 911 de la FUCMA. Dans le cadre de ce régime à risque partagé, les cotisations sont faites par les membres du régime à risque partagé et la Ville. Le régime à risque partagé a été créé le 31 mars 2013 par suite d'un protocole d'entente intervenu entre la Ville et les sections locales 508, 1709, 1783 et 3864 du Syndicat canadien de la fonction publique [«SCFP»].

Le taux de cotisation pour les membres du régime est de 9 % des gains ouvrant droit à pension, à l'exception de membres désignés du service de la police et de la gestion des incendies, pour qui le taux est de 12 % des gains ouvrant droit à pension. La Ville verse un montant correspondant pour constituer les cotisations initiales du régime. De plus, la Ville versera des cotisations temporaires initiales équivalent à 5 % des gains établis ouvrant droit à pension pendant au moins 10 ans et au plus 15 ans à compter du 31 mars 2013. Selon la politique de capitalisation du régime, la Ville et les employés pourraient voir leurs cotisations augmenter ou diminuer d'un montant équivalent à 2,25 % du salaire de l'employé si certains niveaux de capitalisation étaient atteints.

Par suite des changements apportés à la répartition des actifs du régime de retraite [note 19] à risque partagé, la Ville a pris un nouvel engagement à long terme afin d'accroître les cotisations temporaires au régime à risque partagé en faisant passer le taux initial des cotisations de 4,25 % du salaire de l'employé à 5,0 % du salaire de l'employé. L'engagement au titre des cotisations temporaires additionnelles porte sur la même période que celle des cotisations temporaires initiales.

La valeur actuarielle de l'engagement à long terme au titre des cotisations temporaires additionnelles est estimée à 1 183 966 \$ [1 483 440 \$ en 2022].

Les cotisations temporaires additionnelles à payer pour les quatre prochaines années sur l'engagement à long terme sont estimées comme suit :

2024	370 656 \$
2025	370 656
2026	370 656
2027	370 656
	<hr/>
	1 482 624 \$

Pour les années de service jusqu'au 31 mars 2013 inclusivement, les prestations s'accumulent au taux de 1,3 % sur les premiers 5 000 \$ des gains ouvrant droit à pension, et au taux de 2,0 % sur le reste des gains ouvrant droit à pension, jusqu'à une prestation maximale de 2 000 \$ par année de service ouvrant droit à pension. Pour cette période de service avant la conversion du régime, les prestations sont versées sans réduction pour les membres prenant leur retraite à compter de l'âge de 55 ans, et dont l'âge plus les années de service totalisent au moins 80 [ou 75 pour les employés du service de la police et de la gestion des incendies]. Pour les années de service après le 31 mars 2013, les prestations s'accumulent au taux de 1,8 % sur les gains ouvrant droit à pension. Pour cette période de service après la conversion du régime, les prestations sont versées sans réduction pour les membres prenant leur retraite à compter de l'âge de 65 ans [ou 60 ans pour les employés du service de la police et de la gestion des incendies].

La dernière évaluation actuarielle du régime à risque partagé a été effectuée au 31 mars 2023. À cette date, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du régime était de 123,6 % [122,0 % en 2022].

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

19. Répartition des actifs du régime de retraite

La répartition des actifs du régime de retraite pour les employés de la Ville de Fredericton [l'«ancien régime»] et leur transfert au régime de retraite à l'intention de certains employés de la Ville de Fredericton [le «nouveau régime»] et au régime à risque partagé ont été approuvés par la surintendante des pensions du Nouveau-Brunswick le 18 novembre 2014. Le transfert des actifs est fondé sur la répartition des actifs de l'ancien régime entre le nouveau régime et le régime à risque partagé sur la base de la continuité de l'exploitation.

Mercer (Canada) limitée a réalisé une évaluation actuarielle de l'ancien régime dans le but de déterminer le transfert des actifs et des passifs au 31 mars 2013.

La décision d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour déterminer le transfert des actifs a été portée en appel devant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs [le «Tribunal»] par des syndicats de policiers et de pompiers. Le Tribunal a rendu sa décision à l'égard de l'appel le 9 mars 2016, renversant la décision initiale quant au principe appliqué pour la répartition des actifs (la base de la continuité de l'exploitation) en faveur d'une répartition en fonction de la solvabilité des actifs [la «base de la solvabilité»].

Au cours de 2016, Mercer (Canada) limitée a réalisé de nouvelles évaluations actuarielles de la répartition des actifs de la caisse de retraite en fonction de la solvabilité. Par suite de l'évaluation actuarielle révisée et de la réévaluation de la valeur de la répartition des actifs du régime de retraite, un montant additionnel au titre des actifs du régime de retraite de 6 314 000 \$ a été transféré du régime à risque partagé au nouveau régime.

Par suite d'autres appels interjetés par des syndicats de policiers et de pompiers relativement aux résultats de l'évaluation actuarielle, le Tribunal a tenu une audience ayant abouti à une décision en août 2020. La décision a donné lieu à la prise des mesures suivantes : a) les actuaires du régime ont été démis de leurs fonctions; b) l'administrateur du régime a dû retenir les services d'un nouvel actuaire; c) le rapport actuariel de 2016 a été rejeté; d) le nouvel actuaire a été tenu d'effectuer une analyse afin de déterminer les niveaux de provisionnement appropriés pour le régime depuis sa création en 2013 et de décider si une dispense de l'Agence du revenu du Canada [l'«ARC»] était nécessaire; et e) le nouvel actuaire a dû refaire les rapports d'évaluation actuarielle pour les années 2013 à aujourd'hui et les soumettre de nouveau à la surintendante des pensions.

Eckler Limited a été nommé pour agir comme actuaire du régime à compter de mars 2021. Les nouvelles évaluations actuarielles pour les années 2013 à 2021 ont été effectuées et soumises à la surintendante des pensions et approuvées par celle-ci. En ce qui concerne les nouvelles évaluations, aucune modification n'est recommandée ou requise relativement aux cotisations, aux niveaux de provisionnement et aux dispenses de l'ARC.

20. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs associés aux coûts de mise hors service d'immobilisations actualisés à l'aide du taux d'emprunt à long terme de 4,60 %. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour régler les passifs étaient fondés sur les coûts réels engagés récemment, l'expérience de la direction et les estimations de tiers, majorés d'un taux d'inflation. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Ville se composent des obligations relatives aux immeubles ayant une présence connue d'amiante et de plomb, et aux terrains nécessitant de futurs travaux de remise en état en raison de leur utilisation normale.

La transition et la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont donné lieu à une augmentation correspondante des immobilisations au titre des terrains et des immeubles.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

21. Tableau consolidé des informations sectorielles

	Gouvernement et engagement civique	Services gouvernementaux généraux	Infrastructure durable	Sécurité publique	Mobilité [y compris le transport en commun]	Gérance de l'environnement	Vitalité économique	Collectivité viable	Service des eaux et des égouts	Données consolidées 2023	Données consolidées 2022
Revenus											
Impôt foncier / subvention de financement et de péréquation communautaires	5 926 894 \$	- \$	3 523 672 \$	49 247 917 \$	37 309 394 \$	9 109 113 \$	8 814 445 \$	23 362 097 \$	- \$	137 293 532 \$	120 854 623 \$
Services fournis à d'autres gouvernements	-	1 573 696	-	1 654 632	416 658	-	1 452 000	-	-	5 096 986	3 882 021
Ventes, amendes et autres droits	-	398 536	-	2 713 979	5 301 356	-	1 309 977	3 250 229	20 641 152	33 615 229	30 428 042
Intérêt et rendement sur les placements	-	4 074 423	-	-	-	-	-	-	586 445	4 660 868	1 809 071
Virements gouvernementaux	-	33 976	-	-	8 178 791	111 671	2 201 143	2 111 768	5 857 538	18 494 887	5 872 329
Divers	-	30 000	-	-	1 505 542	1 066 127	-	228 216	1 856 462	4 686 347	4 806 004
	5 926 894 \$	6 110 631 \$	3 523 672 \$	53 616 528 \$	52 711 741 \$	10 286 911 \$	13 777 565 \$	28 952 310 \$	28 941 597 \$	203 847 849 \$	167 652 090 \$
Charges											
Salaires et avantages sociaux	2 436 666 \$	14 334 234 \$	1 268 144 \$	36 816 957 \$	11 445 314 \$	993 708 \$	3 196 311 \$	8 930 138 \$	6 036 417 \$	85 457 889 \$	74 250 784 \$
Produits et services	1 563 101	20 733 278	517 066	2 582 783	5 307 381	4 331 685	6 055 498	4 630 185	6 582 393	52 303 370	41 570 337
Amortissement	106 212	-	94 341	1 960 360	10 130 404	704 037	1 716 056	4 171 098	5 590 902	24 473 410	23 949 025
Intérêts	-	136 666	-	145 039	79 006	-	190 477	287 094	-	838 282	1 051 785
Autre perte sur les actifs	-	696 021	-	(9 732)	1 826 412	15 470	-	62 508	172 789	2 763 468	315 018
Sous-total des charges	4 105 979 \$	35 900 199 \$	1 879 551 \$	41 495 407 \$	28 788 517 \$	6 044 900 \$	11 158 342 \$	18 081 023 \$	18 382 501 \$	165 836 419 \$	141 136 949 \$
Répartition des coûts indirects	2 133 894	(33 415 480)	834 739	13 769 804	7 083 812	614 599	1 258 707	7 719 925	-	-	-
Total des charges	6 239 873	2 484 719	2 714 290	55 265 211	35 872 329	6 659 499	12 417 049	25 800 948	18 382 501	165 836 419	141 136 949
Excédent (déficit) annuel	(312 979) \$	3 625 912 \$	809 382 \$	(1 648 683) \$	16 839 412 \$	3 627 412 \$	1 360 516 \$	3 151 362 \$	10 559 096 \$	38 011 430 \$	26 515 141 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

22. Tableau des immobilisations corporelles

	Terrains	Améliorations foncières	Immeubles	Véhicules	Machinerie et équipement	Installations de traitement	Immobilisations linéaires	Immobilisations en cours de construction	Total 2023	Total 2022
Coût										
Solde au début de l'exercice	21 779 046 \$	24 603 025 \$	160 560 535 \$	35 817 133 \$	33 146 347 \$	78 095 228 \$	628 108 299 \$	6 619 331 \$	988 728 944 \$	961 471 746 \$
Ajouts nets au cours de l'exercice	775 760	7 541 873	3 063 977	1 771 522	3 618 333	1 645 689	31 093 788	8 546 189	58 057 131	36 543 555
Cessions au cours de l'exercice	(90 386)	(243 631)	(1 616 057)	(864 978)	(1 536 938)	(283 747)	(4 464 957)	-	(9 100 694)	(9 286 357)
Solde à la fin de l'exercice	22 464 420 \$	31 901 267 \$	162 008 455 \$	36 723 677 \$	35 227 742 \$	79 457 170 \$	654 737 130 \$	15 165 520 \$	1 037 685 381 \$	988 728 944 \$
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	- \$	10 649 892 \$	70 110 836 \$	18 386 714 \$	17 560 500 \$	37 129 239 \$	208 811 218 \$	- \$	362 648 399 \$	345 667 911 \$
Amortissement au cours de l'exercice	-	992 267	5 046 811	2 319 318	2 568 855	2 218 967	11 327 192	-	24 473 410	23 949 025
Amortissement cumulé au titre des cessions	-	(138 035)	(679 342)	(864 061)	(1 534 554)	(206 471)	(3 125 400)	-	(6 547 863)	(6 968 537)
Solde à la fin de l'exercice	- \$	11 504 124 \$	74 478 305 \$	19 841 971 \$	18 594 801 \$	39 141 735 \$	217 013 010 \$	- \$	380 573 946 \$	362 648 399 \$
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles										
	22 464 420 \$	20 397 143 \$	87 530 150 \$	16 881 706 \$	16 632 941 \$	40 315 435 \$	437 724 120 \$	15 165 520 \$	657 111 435 \$	626 080 545 \$
Comprenant les postes suivants :										
Immobilisations du Fonds de fonctionnement général	21 091 153 \$	20 397 143 \$	87 530 150 \$	14 836 216 \$	15 283 350 \$	- \$	248 355 609 \$	9 910 627 \$	417 404 248 \$	395 968 657 \$
Immobilisations du Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts	1 373 267	-	-	2 045 490	1 349 591	40 315 435	189 368 511	5 254 893	239 707 187	230 111 888
	22 464 420 \$	20 397 143 \$	87 530 150 \$	16 881 706 \$	16 632 941 \$	40 315 435 \$	437 724 120 \$	15 165 520 \$	657 111 435 \$	626 080 545 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

23. Tableau consolidé du rapprochement de l'excédent accumulé et des exigences de conformité de la province du Nouveau-Brunswick [«PNB»]

	Fonds d'immobilisations général	Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts	Fonds de réserve	Fonds de vente des terrains	Fonds bancaire des terrains de stationnement	Fonds d'immobilisations général	Fonds d'immobilisations du service des eaux et des égouts	Total
Excédent annuel de 2023	153 501 \$	(1 305 903) \$	3 578 879 \$	1 194 936 \$	207 513 \$	22 725 782 \$	11 456 722 \$	38 011 430 \$
Ajustements de l'excédent annuel de 2023 aux fins des exigences de conformité de la PNB								
Excédent – deuxième exercice précédent	2 926 868 \$	2 074 658 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 001 526 \$
Dotation aux amortissements	-	-	-	-	-	18 882 508	5 590 902	24 473 410
Amortissement cumulé au titre des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	(5 948 855)	(599 008)	(6 547 863)
Variation des actifs du régime de retraite	66 329	-	-	-	-	-	-	66 329
Total des ajustements de l'excédent annuel de 2023	2 993 197 \$	2 074 658 \$	- \$	- \$	- \$	12 933 653 \$	4 991 894 \$	22 993 402 \$
Excédent annuel de 2023 selon les exigences de conformité de la PNB	3 146 698 \$	768 755 \$	3 578 879 \$	1 194 936 \$	207 513 \$	35 659 435 \$	16 448 616 \$	61 004 832 \$
Excédent accumulé selon les exigences de conformité de la PNB au début de l'exercice	4 121 305	2 889 841	46 771 938	8 871 429	3 883 651	581 071 432	369 268 273	1 016 877 869
Excédent – deuxième exercice précédent	(2 926 868)	(2 074 658)	-	-	-	-	-	(5 001 526)
Excédent accumulé selon les exigences de conformité de la PNB à la fin de l'exercice	4 341 135 \$	1 583 938 \$	50 350 817 \$	10 066 365 \$	4 091 164 \$	616 730 867 \$	385 716 889 \$	1 072 881 175 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

24. Tableau de la perte d'exploitation nette – Arénas

	2023	2022
Revenus [note 13]		
Location de patinoires	1 504 776 \$	1 312 293 \$
Location de cantines	20 414	8 142
Location d'immeubles	10 613	16 209
Location de salles communautaires	23 515	17 396
Divers	4 669	5 563
Contrat de location avec le YMCA	28 000	28 000
Total des revenus provenant des arénas	1 591 987	1 387 603
Charges [note 13]		
Salaires et traitements	2 051 267	1 794 677
Fournitures	130 550	129 573
Réparations et entretien	359 935	300 978
Services publics	954 116	900 532
Contrats de services	280 998	202 582
Divers	57 173	36 501
Total des charges découlant des arénas	3 834 039	3 364 843
Perte d'exploitation nette	(2 242 052) \$	(1 977 240) \$

Les revenus sont compris dans les ventes, amendes et autres droits, et les charges sont comprises dans le secteur Collectivité viable dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Fonds de remplacement des immobilisations – Arénas [note 13]

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	1 776 123 \$	1 610 272 \$
Apports	-	125 140
Intérêts sur le solde	94 769	40 711
Solde à la clôture de l'exercice	1 870 892 \$	1 776 123 \$

Le Fonds de remplacement des immobilisations comprend un montant au comptant qui constitue une provision pour les dépenses du conseil municipal qui seront engagées au cours des exercices futurs [voir note 3].

Le total des paiements effectués au cours de l'exercice à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités au titre de la dette liée aux arénas s'est élevé à 2 133 504 \$ [2 133 420 \$ en 2022]. Le montant représentant les intérêts pour l'exercice s'est établi à 385 891 \$ [421 376 \$ en 2022].

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

25. État des fonds de réserve

	Fonds de réserve de fonctionnement général	Fonds de réserve d'immobilisations général	Fonds de réserve du service des eaux et des égouts	Total 2023	Total 2022
Actif					
Trésorerie	7 382 656 \$	29 715 131 \$	9 857 041 \$	46 954 828 \$	41 813 228 \$
Créances nettes	-	(1 159 375)	(352 387)	(1 511 762)	(249 285)
Placements	- a)	4 907 751	-	4 907 751	5 207 995
Excédent accumulé	7 382 656 \$	33 463 507 \$	9 504 654 \$	50 350 817 \$	46 771 938 \$
Revenus					
Virement du Fonds de fonctionnement général	1 361 250 \$ b)	567 367 \$	1 168 686 \$	3 097 303 \$	13 857 395 \$
Intérêts	260 490	1 235 380	368 613	1 864 483	756 965
	1 621 740	1 802 747	1 537 299	4 961 786	14 614 360
Charges					
	-	1 382 907	-	1 382 907	4 669 642
Excédent annuel	1 621 740 \$	419 840 \$	1 537 299 \$	3 578 879 \$	9 944 718 \$
Solde au début de l'exercice	5 760 915	33 043 667	7 967 356	46 771 938	36 827 220
Solde à la fin de l'exercice	7 382 655 \$	33 463 507 \$	9 504 655 \$	50 350 817 \$	46 771 938 \$

a) Les actifs du Fonds de réserve d'immobilisations général comprennent un fonds de remplacement des immobilisations de 4 004 001 \$ pour le Palais des congrès de Fredericton.

b) Les virements du Fonds de fonctionnement général vers le Fonds de réserve d'immobilisations général comprennent 567 367 \$ du Palais des congrès de Fredericton pour le Fonds de réserve de remplacement des immobilisations.

Nom du placement	Montant en capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Débeture interfonds	1 182 898 \$	2,10 % – 3,45 %	16 mai 2028
Débeture interfonds	493 796 \$	1,65 % – 2,90 %	1 ^{er} décembre 2026
CPG non encaissable	538 443 \$	1,50 %	4 août 2024
CPG non encaissable	2 000 000 \$	5,80 %	26 février 2024
CPG non encaissable	350 000 \$	5,40 %	4 décembre 2024
Actions canadiennes	342 614 \$	s. o.	s. o.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

25. État des fonds de réserve (suite)

Résolutions du Conseil concernant les affectations aux réserves et les virements des réserves :

Proposé par : la conseillère Cassandra LeBlanc

Appuyé par : la conseillère Jocelyn Pike

QUE le conseil municipal adopte les résolutions suivantes :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à imputer un montant de 13 584 083 \$ du budget 2023 du Fonds de fonctionnement général aux dépenses engagées en 2023 pour achever des projets approuvés antérieurement;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à transférer un montant de 1 361 250 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve de fonctionnement général en vertu de l'article 101 de la partie 9 de la *Loi sur la gouvernance locale*, afin de prévoir au budget de 2023 les coûts des projets qui seront achevés au cours des prochaines années;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à imputer un montant de 1 382 907 \$ du Fonds de réserve d'immobilisations général aux dépenses engagées en 2023 pour achever des projets approuvés antérieurement;

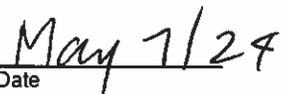
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à imputer un montant de 3 279 391 \$ du budget 2023 pour les services des eaux et des égouts aux dépenses engagées en 2023 pour achever des projets approuvés antérieurement;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière de la Ville à transférer un montant de 1 168 686 \$ du Fonds des services des eaux et des égouts au Fonds de réserve du service des eaux et des égouts en vertu de l'article 101 de la partie 9 de la *Loi sur la gouvernance locale*, afin de prévoir au budget de 2023 les coûts des projets qui seront achevés au cours des prochaines années;

J'atteste par la présente que les résolutions ci-dessus sont des copies véridiques et exactes des résolutions adoptées par le conseil municipal le 11 décembre 2023.


Jennifer Lawson Murray
Secrétaire municipale
Ville de Fredericton




Date

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

26. État des entités contrôlées

	Entités contrôlées consolidées avec le Fonds de fonctionnement général				Total 2023	Total 2022
	e-Novations ComNet Inc.	Newmarket Properties Inc.	Palais des congrès de Fredericton	Éliminations intersociétés		
Actif	2 037 882 \$	1 336 200 \$	913 062 \$	(1 633 755) \$	2 653 390 \$	2 580 276 \$
Passifs	(774 477)	(53 516)	(379 566)	4 785	(1 202 775)	(1 279 222)
Excédent accumulé	1 263 405 \$	1 282 684 \$	533 496 \$	(1 628 970) \$	1 450 615 \$	1 301 054 \$
Revenus	197 863 \$	369 892 \$	5 035 591 \$	(2 141 934) \$	3 461 412 \$	2 447 681 \$
Charges	(177 951)	(332 419)	(4 405 183)	2 171 069	(2 744 484)	(2 061 701)
Excédent annuel selon les exigences de conformité de la PNB	19 912 \$	37 473 \$	630 408 \$	29 135 \$	716 928 \$	385 980 \$

Les entités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les états financiers consolidés de la Ville de Fredericton.

Les revenus et les charges ainsi que les débiteurs et les créditeurs intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Les entités contrôlées sont consolidées avec le Fonds de fonctionnement général selon les exigences de conformité de la province du Nouveau-Brunswick.

L'excédent comprend des ajustements à des fins d'éliminations au titre de l'amortissement et des dépenses en immobilisations, ainsi que l'excédent du deuxième exercice précédent selon les exigences de la PNB.

Le montant net des revenus et des charges est compris dans les charges du secteur Vitalité économique.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

27. Rapprochement du budget de fonctionnement selon les exigences de conformité provinciales et selon les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»]

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement du service des eaux et des égouts	Amortissement des immobilisations corporelles	Ajustements selon la comptabilité d'exercice intégrale	Rapprochement du budget total et du budget selon les normes du CCSP
Revenus					
Impôt foncier	135 680 565 \$	- \$	- \$	- \$	135 680 565 \$
Subvention de financement et de péréquation communautaires	1 610 022	-	-	-	1 610 022
Rajustement au titre de la subvention fédérale tenant lieu d'impôts	2 945	-	-	-	2 945
Services fournis à d'autres gouvernements	4 842 048	-	-	-	4 842 048
Licences, permis et amendes	2 040 000	-	-	-	2 040 000
Ventes et revenus de provenance interne	5 396 760	21 596 382	-	-	26 993 142
Intérêt et rendement sur les placements	280 000	-	-	-	280 000
Excédent – deuxième exercice précédent	3 028 978	2 074 658	-	(5 103 636) a)	-
	152 881 318 \$	23 671 040 \$	- \$	(5 103 636) \$	171 448 722 \$
Charges					
Gouvernance et engagement civique	6 008 068 \$	- \$	106 212 \$	- \$	6 114 280
Infrastructure durable	3 474 968	-	94 341	-	3 569 309
Services gouvernementaux généraux	1 968 671	-	-	155 721 b)	2 124 392
Sécurité publique [note 17]	52 523 619	-	1 960 360	165 261 b)	54 649 240
Mobilité [y compris le transport en commun]	23 350 701	-	10 130 404	90 021 b)	33 571 126
Gérance de l'environnement	5 904 044	-	704 037	-	6 608 081
Vitalité économique	8 749 394	-	1 716 056	217 033 b)	10 682 483
Collectivité viable	19 760 726	-	4 171 098	327 121 b)	24 258 945
Services financiers					
Remboursements de capital sur la dette à long terme	5 163 121	-	-	(5 163 121) c)	-
Paievements d'intérêts sur la dette à long terme	955 157	-	-	(955 157) b)	-
Financement des projets d'investissement de l'exercice	25 022 849	11 145 935	-	(36 168 784) d)	-
Services des eaux et des égouts	-	12 525 105	5 590 902	-	18 116 007
	152 881 318 \$	23 671 040 \$	24 473 410 \$	(41 331 905) \$	159 693 863 \$
Excédent annuel	- \$	- \$	(24 473 410) \$	36 228 269 \$	11 754 859 \$

a) Élimine l'excédent (le déficit) du deuxième exercice précédent selon les normes du CCSP.

b) Répartition des intérêts débiteurs.

c) Remboursement du capital de la dette.

d) Financement des projets en immobilisations de l'exercice.

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

28. État détaillé des revenus et des charges

Fonds de fonctionnement général – consolidé

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
Revenus tirés des activités			
Province du Nouveau-Brunswick			
Impôt foncier	135 680 565 \$	135 680 565 \$	118 873 040 \$
Subvention de financement et de péréquation communautaires	1 610 022	1 610 022	1 967 081
	137 290 587	137 290 587	120 840 121
Paiements fédéraux tenant lieu d'impôts	2 945	2 945	14 504
Services fournis à d'autres gouvernements			
Services de transport – routes provinciales	418 641	416 658	418 641
Sécurité publique – répartition et 911	1 533 012	1 573 695	1 507 374
Services d'incendie – districts de services locaux	413 025	413 028	935 384
Services d'incendie – matières dangereuses, compétence provinciale	105 237	98 467	107 414
Services fournis à la Première Nation de St. Mary			
Virements fédéraux – services d'incendie	300 220	296 072	297 455
Virements fédéraux – services de police	322 355	440 474	320 198
Virements provinciaux – services de police	297 558	406 592	295 555
Tourisme régional	1 452 000	1 452 000	-
	4 842 048	5 096 986	3 882 021
Licences, permis et amendes			
Licences pour les taxis, les entreprises et les chiens	24 000	27 412	16 902
Permis de construction	1 455 000	2 536 055	2 250 706
Approbations de développement	78 000	98 365	82 575
Stationnement, règlement municipal et autres amendes	406 000	490 527	350 335
Vérifications de sécurité, partage des amendes et fausses alarmes du service de police	77 000	141 301	121 112
	2 040 000	3 293 660	2 821 630
Ventes et autres revenus			
Parcomètres	539 000	581 403	575 611
Stationnements et garages	1 104 000	1 419 580	1 179 795
Transport en commun	1 580 000	2 780 045	2 186 695
Transport en commun adapté	25 000	30 223	26 284
Location d'arénas	1 157 271	1 694 234	1 387 468
Frais pour les utilisateurs non-résidents	475 998	614 377	680 167
Centres communautaires	161 161	336 994	266 694
Piscine intérieure	215 115	324 181	253 282
Grands terrains de sport	119 915	171 438	178 653
Développement culturel	7 300	75 891	52 198
Vente par le service de police de biens non réclamés	2 000	8 189	15 263
Gestion des flux de trésorerie et des placements	280 000	1 960 111	867 085
Divers	10 000	240 842	249 346
Produit tiré de la vente aux enchères de véhicules	-	-	41 902
Taxe sur l'hébergement	-	1 142 241	412 901
	5 676 760	11 379 749	8 373 344
Total des revenus des activités	149 852 340 \$	157 063 927 \$	135 931 620 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

28. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
Revenus (suite) :			
Virements gouvernementaux	- \$	12 603 373 \$	3 430 020 \$
Apports de tiers	-	1 291 140	1 269 942
Virement du Fonds de réserve d'immobilisations général	-	1 382 907	3 050 185
Virement du Fonds de réserve de fonctionnement	-	-	553 110
Total des virements provenant des réserves	-	1 382 907	3 603 295
Excédent – deuxième exercice précédent	3 028 978	3 028 978	2 783 002
Total des revenus	152 881 318 \$	175 370 325 \$	147 017 879 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

28. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
Charges liées aux activités			
Gouvernance et engagement civique			
Leadership communautaire	2 995 922 \$	3 033 387 \$	2 801 860 \$
Systèmes de gestion	2 921 690	3 007 423	2 426 516
Affaires intergouvernementales	90 456	92 850	78 160
	6 008 068	6 133 660	5 306 536
Vitalité économique			
Logements abordables	260 474	2 086 049	-
Activités pour attirer les entreprises et les inciter à rester	150 911	115 604	876 106
Approbations de développement	1 264 567	1 098 222	1 140 481
Planification de l'utilisation des terrains	1 392 614	1 026 752	764 624
Développement et activités touristiques	1 626 792	1 647 727	1 168 222
Marketing et vente liés aux activités touristiques	4 054 036	5 030 835	3 049 045
	8 749 394	11 005 189	6 998 478
Gérance de l'environnement			
Compostage	90 715	89 186	91 931
Actions environnementales	549 080	546 887	322 137
Gestion des déchets solides	4 164 916	4 043 012	3 541 618
Gestion des eaux pluviales	1 099 333	1 260 907	1 406 469
	5 904 044	5 939 992	5 362 155
Collectivité viable			
Arboriculture	1 409 326	1 660 724	1 538 577
Inclusion communautaire	847 830	1 011 050	296 202
Organisation d'événements communautaires spéciaux et soutien à ceux-ci	489 636	488 711	487 714
Développement culturel	2 408 389	2 466 114	2 475 137
Planification et conservation du patrimoine	141 210	152 771	130 762
Horticulture	961 292	1 110 506	896 691
Élaboration et offre d'activités récréatives et de loisirs	3 463 837	4 118 768	3 040 812
Gestions des parcs et terrains de jeux	2 067 204	2 248 869	2 329 276
Établissement des calendriers des installations récréatives	6 847 501	7 000 007	4 622 870
Gestion des terrains de sport	1 124 501	1 128 690	777 270
	19 760 726	21 386 210	16 595 311
Mobilité [y compris le transport en commun]			
Établissement des itinéraires fixes du transport en commun	6 502 127	6 740 500	6 685 309
Transport en commun adapté	657 515	724 877	672 099
Gestion des stationnements	2 365 372	2 093 960	1 889 532
Gestion du réseau routier	6 267 652	6 267 770	11 357 427
Gestion des trottoirs	2 554 326	2 372 424	1 425 644
Réglementation visant l'industrie du taxi	100 781	96 903	81 744
Gestion des sentiers de randonnée	961 166	1 038 328	1 003 689
Gestion du système de transport	3 941 762	4 519 186	1 210 686
	23 350 701 \$	23 853 948 \$	24 326 130 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

28. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
Charges liées aux activités (suite)			
Sécurité publique			
Licences pour les animaux et contrôle animalier	166 129 \$	269 686 \$	134 100 \$
Autorisation de construction et application des règlements	1 418 385	1 448 929	1 359 733
Application des règlements	1 215 690	1 023 016	422 519
Préparation aux urgences	2 624 970	2 900 712	2 723 266
Mesures d'intervention en cas d'urgence du service d'incendie	16 100 026	16 626 171	14 556 527
Enquête sur incendie	635 980	712 982	311 603
Prévention et inspection du service d'incendie	907 933	1 002 655	799 987
Police – Mise en application des lois fédérales et provinciales et des règlements municipaux	7 566 335	7 461 038	4 797 006
Police – Maintien de la paix	6 003 011	6 043 101	4 466 123
Police – Prévention et détection du crime	8 504 236	8 716 854	8 977 295
Police – Protection de la vie et des biens	7 380 924	7 609 733	8 054 167
	52 523 619	53 814 877	46 602 326
Services généraux			
Gestion des communications	1 188 175	1 229 321	826 599
Amélioration continue	646 435	731 472	641 177
Gestion des installations	7 056 936	7 040 910	9 312 064
Gestion financière	2 037 475	1 811 936	1 614 571
Gestion du parc de véhicules et de l'équipement	4 311 192	4 569 317	4 930 737
Gestion des ressources humaines	1 539 500	1 414 526	1 138 668
Mise en œuvre des solutions informatiques	949 244	1 316 363	1 047 488
Soutien informatique	2 246 494	2 630 827	2 488 588
Couverture d'assurance	1 021 972	1 133 626	396 763
Affaires juridiques	791 333	759 888	661 505
Santé et sécurité au travail	193 600	192 582	163 331
Gestion de l'approvisionnement sur les marchés publics	381 808	358 067	365 488
Gestion des demandes liées à la sécurité publique	2 933 159	2 882 180	2 587 268
Gestion de l'immobilier	2 290 537	1 846 764	1 901 840
Gestion des dossiers	277 253	241 268	315 359
Gestion des demandes	381 430	380 184	328 756
Coûts indirects des services généraux affectés aux services externes	(28 246 543)	(28 539 231)	(28 720 202)
Évaluation foncière et recouvrement [PNB]	1 968 671	1 968 671	1 645 642
	1 968 671 \$	1 968 671 \$	1 645 642 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

28. État détaillé des revenus et des charges (suite)

Fonds de fonctionnement général – consolidé (suite)

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
Charges liées aux activités (suite)			
Infrastructure durable			
Gestion des immobilisations	163 320 \$	164 077 \$	74 586 \$
Planification et mise en œuvre des immobilisations	941 678	1 122 390	779 551
Priorités au titre des immobilisations et investissement en immobilisations	2 214 804	1 186 933	853 334
Gestion de la dette et de la capacité financière	155 166	146 549	31 389
Remboursement du capital de la dette	5 163 121	4 386 764	4 313 233
Intérêts sur la dette contractée pour les immobilisations	955 157	979 225	1 051 785
Financement de nouveaux projets en immobilisations de l'exercice	7 661 262	18 732 534	7 581 017
Financement de projets de renouvellement d'immobilisations de l'exercice	17 361 587	20 235 218	13 952 768
	34 616 095	46 953 690	28 637 663
Virement au Fonds de réserve d'immobilisations général	-	567 367	10 244 248
Virement au Fonds de réserve de fonctionnement général	-	1 361 250	502 915
Total des virements aux réserves	-	1 928 617	10 747 163
Total des charges liées aux activités	152 881 318 \$	172 984 854 \$	146 221 404 \$
Excédent du Fonds de fonctionnement général lié aux activités	- \$	2 385 471 \$	796 475 \$
Gains et pertes de réévaluation			
Gain (perte) de change latent(e)	- \$	(27 634) \$	199 250 \$
Gain (perte) latent(e) sur les placements	-	71 933	(187 274)
Excédent latent attribuable aux filiales	-	716 928	385 980
Total des gains de réévaluation	- \$	761 227 \$	397 956 \$
Excédent consolidé annuel du Fonds de fonctionnement général	- \$	3 146 698 \$	1 194 431 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fonds de fonctionnement du service des eaux et des égouts – consolidé État des revenus et des charges

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Taxes d'eau et d'égouts	20 408 150 \$	20 615 373 \$	19 946 192 \$
Approvisionnement en eau d'extinction	1 000 612	1 000 612	1 000 612
Revenus divers	187 620	205 367	209 374
Intérêts	-	217 833	115 442
Virement du fonds de réserve pour services publics	-	-	1 066 347
Subvention fédérale et provinciale	-	5 857 539	2 442 308
Excédent – deuxième exercice précédent	2 074 658	2 074 658	1 718 130
Total des revenus	23 671 040 \$	29 971 382 \$	26 498 405 \$
Charges			
Eau			
Purification et traitement	430 550 \$	854 136 \$	659 234 \$
Source d'approvisionnement	290 000	392 580	289 267
Transport et distribution	64 357	81 785	84 211
Entretien des installations et du matériel	510 902	923 917	713 383
Facturation et perception	106 770	171 908	167 058
Compteurs d'eau	75 000	477 141	347 692
	1 477 579	2 901 467	2 260 845
Égouts			
Stations de relèvement et entretien des systèmes	622 889	965 423	871 866
Traitement et évacuation des eaux usées	2 438 797	2 434 104	2 353 749
	3 061 686	3 399 527	3 225 615
Services communs	7 985 840	6 349 597	6 124 036
Services financiers			
Financement de nouveaux projets en immobilisations de l'exercice	3 491 258	3 946 774	498 442
Financement de projets de renouvellement d'immobilisations de l'exercice	7 654 677	11 436 576	10 464 049
Virement dans le Fonds de réserve du service des eaux et des égouts	-	1 168 686	3 110 232
	11 145 935	16 552 036	14 072 723
Total des charges	23 671 040 \$	29 202 627 \$	25 683 219 \$
Excédent annuel	- \$	768 755 \$	815 186 \$

VILLE DE FREDERICTON

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

29. Chiffres correspondants

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.